



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS - RAPPORT D'ACTIVITÉ - 2015



Crédit Municipal de Paris

Pour tous depuis 1637



# RAPPORT D'ACTIVITÉ **2015**



**Crédit Municipal de Paris**

Pour tous depuis 1637



**06** « En 2015, l'établissement public a réalisé de très bons résultats, dans la lignée des exercices précédents. »

**Bernard GAUDILLÈRE**, *conseiller de Paris,*  
*Vice-Président du Conseil d'orientation et de surveillance*

**08** « Les comptes de CMP Banque traduisent les impacts financiers de sa gestion extinctive. »

**Jean-Philippe BRINET**,  
*Président du Conseil d'administration de CMP Banque*

**10** COMPOSITION DE LA GOUVERNANCE

**11** ORGANIGRAMME

**13** PRÉSENTATION DU GROUPE

**26** LES ÉVÉNEMENTS 2015

**28** LES CHIFFRES CLÉS 2015

**30** « Nous devons affirmer notre place centrale en matière de finance sociale et éthique. »

**Frédéric MAUGET**,  
*Directeur général du Crédit Municipal de Paris*

**33** ÉLÉMENTS JURIDIQUES ET FINANCIERS

« EN 2015,  
L'ÉTABLISSEMENT  
PUBLIC A RÉALISÉ  
DE TRÈS BONS  
RÉSULTATS,  
DANS LA LIGNÉE  
DES EXERCICES  
PRÉCÉDENTS »



**BERNARD GAUDILLÈRE,**  
CONSEILLER DE PARIS,  
VICE-PRÉSIDENT DU  
CONSEIL D'ORIENTATION  
ET DE SURVEILLANCE

« En 2015, le Groupe Crédit Municipal de Paris a enregistré un déficit, exclusivement lié à la mise en œuvre de la gestion extinctive de la filiale bancaire CMP Banque. **Ce déficit ne remet pas en cause l'équilibre général et la solidité du Groupe** : son ratio de solvabilité est bien supérieur à celui exigé par les autorités prudentielles et son ratio de liquidité court terme dépasse largement les exigences réglementaires.

**Il ne remet d'ailleurs pas en cause la bonne santé des activités du Crédit Municipal de Paris.** En 2015, l'établissement public a réalisé de très bons résultats, dans la lignée des exercices précédents. Son résultat d'exploitation est positif de 8,4 M€ et affiche une hausse de plus de 32 % par rapport à 2014. Le produit net bancaire du CMP s'élève à 23,5 M€, enregistrant une croissance de 11 % par rapport à 2014.

**Au 31 décembre 2015, l'encours de prêt sur gage était de 197 M€, en hausse de 3 % par rapport à 2014.**

La plateforme de microcrédit personnel, ouverte par le Crédit Municipal de Paris en 2008, a continué de recevoir plus d'appels (+26 % entre 2014 et 2015) et d'accompagner d'avantage de personnes dans l'instruction d'une demande. Le réseau de partenaires du CMP, en croissance constante, a permis à l'établissement de proposer de nouvelles solutions aux demandeurs, dont l'obtention d'un microcrédit est rendue plus difficile par une précarité plus importante.

Le Point Solutions Surendettement a également élargi son dispositif d'accompagnement, permettant à tous ceux confrontés aux risques de malendettement, de surendettement ou d'usure de trouver des solutions.

L'accompagnement budgétaire du Crédit Municipal a été sélectionné pour mener l'expérimentation « Point Conseil Budget » sur deux volets : accueil-diagnostic et orientation d'une part, négociation avec les créanciers d'autre part. **La participation du CMP à cette expérimentation va lui permettre de poursuivre l'élargissement des services rendus aux ménages confrontés à des difficultés financières.**

L'Épargne Solidarité, lancée par le Crédit Municipal de Paris en 2012, compte aujourd'hui 2 500 clients pour un encours de 140 M€. **Labellisée FINANSOL, l'Épargne Solidarité du CMP attire chaque année plus de clients, déterminés à donner un sens à leurs placements.**

Du côté des ventes aux enchères, le succès du Crédit Municipal de Paris ne s'est pas démenti. La première expérimentation de « vente thématique » à la fin de l'année 2015 a attiré un public plus large, tout en confirmant l'intérêt des collectionneurs et amateurs avisés pour l'offre du CMP.

La maîtrise des charges et la poursuite d'une gestion active du refinancement ont également participé aux très bons résultats de l'exercice 2015.

**La situation du Groupe en 2015 est liée à une situation exceptionnelle : la mise en gestion extinctive de la filiale CMP Banque, décidée il y a un an, avec le plein soutien de la Ville de Paris, tutelle à 100 % du Groupe. Cela ne l'empêchera pas de réaliser les investissements nécessaires pour s'ouvrir davantage encore et développer ses solutions de finance sociale et solidaire adaptées aux besoins des Parisiens et Franciliens. »**

# « LES COMPTES DE CMP BANQUE TRADUISENT LES IMPACTS FINANCIERS DE SA GESTION EXTINCTIVE »



**JEAN-PHILIPPE BRINET,**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
DE CMP BANQUE

« De 2010 à 2014, les pertes cumulées de CMP Banque se sont élevées à 16,5 M€ et la perte d'exploitation de l'année 2015 a été de 3,8 M€ (hors provisions pour gestion extinctive).

Devant cette situation, le Conseil d'administration a examiné les options stratégiques possibles pour la banque et a retenu la solution d'une fermeture globale de l'activité. Les Conseils d'administration des 8 et 30 juin 2015 ont donné mandat au Directeur général de CMP Banque pour réaliser la mise en œuvre d'une gestion extinctive de la banque, dans le respect des prérogatives des institutions représentatives du personnel.

Après l'obtention de la validation du Plan de Sauvegarde de l'Emploi portant sur la totalité de l'effectif par la DIRECTE (Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), le Conseil d'administration du 9 décembre 2015 a acté la mise en œuvre du projet de gestion extinctive et décidé de solliciter une demande de retrait d'agrément bancaire auprès de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution). Il convient de souligner que les négociations se sont déroulées dans un contexte de respect des interlocuteurs, sans perturbation du bon fonctionnement de la banque et dans les délais prévus.

**D'autre part, il est aussi notable, que, sous l'impulsion du nouveau Directeur général, la production de prêts au 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2015 a enregistré un net redressement et a été supérieure aux objectifs fixés.**

Les comptes 2015 de CMP Banque traduisent ainsi les impacts financiers de cette mise en gestion extinctive, démarrée avec l'arrêt des activités commerciales et bancaires dès mi-septembre 2015, avec une perte de 24,48 M€ prenant en compte les effets de la gestion extinctive, principalement la constitution de provisions spécifiques de 20,6 M€ dont 15,5 M€ au titre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Soulignons que l'effort de provisionnement sur le portefeuille de crédits a été maintenu avec un coût du risque qui s'est élevé à 7,3 M€, en progression de 16 % par rapport à 2014.

Le Crédit Municipal de Paris a procédé à une recapitalisation de CMP Banque à hauteur de 24 M€ en octobre 2015 pour soutenir les fonds propres de sa filiale et pour lui permettre de recouvrer sa capacité à respecter les ratios prudentiels.

L'exercice 2016 sera la première année de pilotage de la gestion extinctive des portefeuilles de crédits avec un effectif cible de 37 collaborateurs. Au-delà de l'activité concentrée désormais sur la gestion et le recouvrement des encours, CMP Banque préparera les impacts organisationnels et comptables du retrait d'agrément bancaire et examinera les opportunités de cession de créances saines et contentieuses.

**Le Conseil d'administration et la Direction générale de CMP Banque veilleront également, avec l'appui actif de la Ville de Paris, au repositionnement des collaborateurs ayant quitté CMP Banque. »**

# COMPOSITION DE LA GOUVERNANCE

2016

## **GROUPE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS**

Sous la coordination de **Frédéric Mauget**, Directeur général

## **CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS (EPA)**

**Frédéric Mauget** : Directeur général

### **Conseil d'orientation et de surveillance (COS)**

**Anne Hidalgo** : Présidente, Maire de Paris

**Bernard Gaudillère** : Vice-président, Conseiller de Paris

### **Membres élus parisiens**

**Julien Bargeton**, Adjoint à la Mairie de Paris, chargé des finances, des sociétés d'économie mixtes, des marchés publics et des concessions, Représentant du CMP au CNAS

**Virginie Daspét**, Conseillère de Paris (20e)

**Jean-François Legaret**, Maire du 1er arrondissement, Membre titulaire CAO

**Christian Saint-Etienne**, Conseiller de Paris (11e), Membre suppléant CAO

**Mercedes Zuniga**, Conseillère de Paris (11e)

### **Membres personnalités qualifiées**

**Valérie de Brem**, Directrice générale de la Siemp

**Gerard Belet**, Membre suppléant CAO

**Bernard Cieutat**, Vice-président CTP

**Danièle Lajoumard**, Membre titulaire CAO

**Jean-Claude Lesourd**, Président CTP

**Jean-Paul Escande**, Président du Comité d'audit

### **Membres de la Direction**

**Laurent Saillard**, Directeur général adjoint

## **CMP BANQUE (SA)**

**Philippe Zamaron** : Directeur général

### **Conseil d'administration (CA)**

**Jean-Philippe Brinet** : Président

### **Membres**

**Jean-Marc Maury**

**Olivier Pastré**, Professeur Université Paris VIII

**Valérie de Brem**, Directrice générale de la SIEMP

**Jean-Paul Escande**, Président du Comité d'audit

### **Membres de la Direction**

**Thierry Vieugué-Perdu**, Directeur général délégué et Secrétaire général

**GROUPE  
CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS**  
SOUS LA COORDINATION DE  
**Frédéric MAUGET**

**CRÉDIT MUNICIPAL  
DE PARIS**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
**Frédéric MAUGET**

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ADJOINT  
**Laurent SAILLARD**

DIRECTION  
DES PRÊTS, DES VENTES  
ET DE LA CONSERVATION  
**Jean-Pierre ESTEVENY**

SERVICE MICROCRÉDIT  
ET ORIENTATION SOCIALE  
**Anne GLOUX**

AGENCE COMPTABLE  
ET SERVICE BUDGET  
**Marc GAUTIER**

**CMP  
BANQUE**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
**Philippe ZAMARON**

DIRECTION DES OPÉRATIONS  
**Thierry VIEUGUÉ - PERDU**

COMMUNICATION  
**Émilie BOULAY**

CONTRÔLE PERMANENT  
**Delphine AVENEAU**

SYSTÈMES D'INFORMATION  
**Jean-Baptiste POTEAU**

INSPECTION GÉNÉRALE  
**Philippe ANTOINE**

RISQUE ET CONFORMITÉ  
**Philippe JACQUEMIN**

DIRECTION FINANCIÈRE  
**Brigitte DELMOTTE**



# LE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

## PRÉSENTATION DU GROUPE

### **14 UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE FINANCEMENT SOLIDAIRE À PARIS**

### **16 UNE GAMME DE SERVICES FINANCIERS SOLIDAIRES**

- 16 Le prêt sur gage
- 18 L'accompagnement budgétaire
- 20 L'Épargne Solidaire
- 20 Les ventes aux enchères
- 20 Les activités de conservation et d'expertise

### **22 UNE EXPERTISE ET UN SAVOIR-FAIRE RECONNUS**

### **24 UN MODÈLE ÉCONOMIQUE ÉQUILIBRÉ ET PÉRENNE**

### **25 UN EXERCICE 2015 MARQUÉ PAR UN ÉVÉNEMENT EXCEPTIONNEL**



## LE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE FINANCEMENT SOLIDAIRE

### L'établissement public de finance sociale au service des Parisiens

*Le Crédit Municipal de Paris est un établissement public administratif de crédit et d'aide sociale rattaché à la Ville de Paris.*

Sa mission principale et historique est de « combattre l'usure », notamment par l'octroi de prêts sur gage corporels dont il a, ainsi que les autres Caisses de Crédit Municipal en France, le monopole.

Plus globalement, le Crédit Municipal de Paris a pour vocation d'être l'établissement public de finance solidaire aux services des Parisiens et des Franciliens.

Pour cela, il offre des services favorables à l'émancipation financière des ménages, facilitant leurs accès aux services bancaires et au crédit.

Du microcrédit accompagné à la collecte d'Épargne Solidaire, le Crédit Municipal a peu à peu diversifié sa palette d'offres de services bancaires, pour devenir un acteur majeur de la finance solidaire à Paris.

En tant qu'établissement de crédit, le Crédit Municipal de Paris peut réaliser des opérations financières, recevoir des fonds de personnes physiques et de personnes morales, mettre à la disposition de ces personnes des moyens de paiement et réaliser avec elles des opérations connexes.

Il dispose d'un agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) qui le supervise. Ses dirigeants responsables sont agréés par la Direction des Agréments, des Autorisations et de la Réglementation (DAAR). Il est assujéti aux règles prudentielles bancaires (CRD IV), issues de la réforme dite Bâle III.



## LE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS EST INSTALLÉ DANS LE MARAIS DEPUIS LE XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE

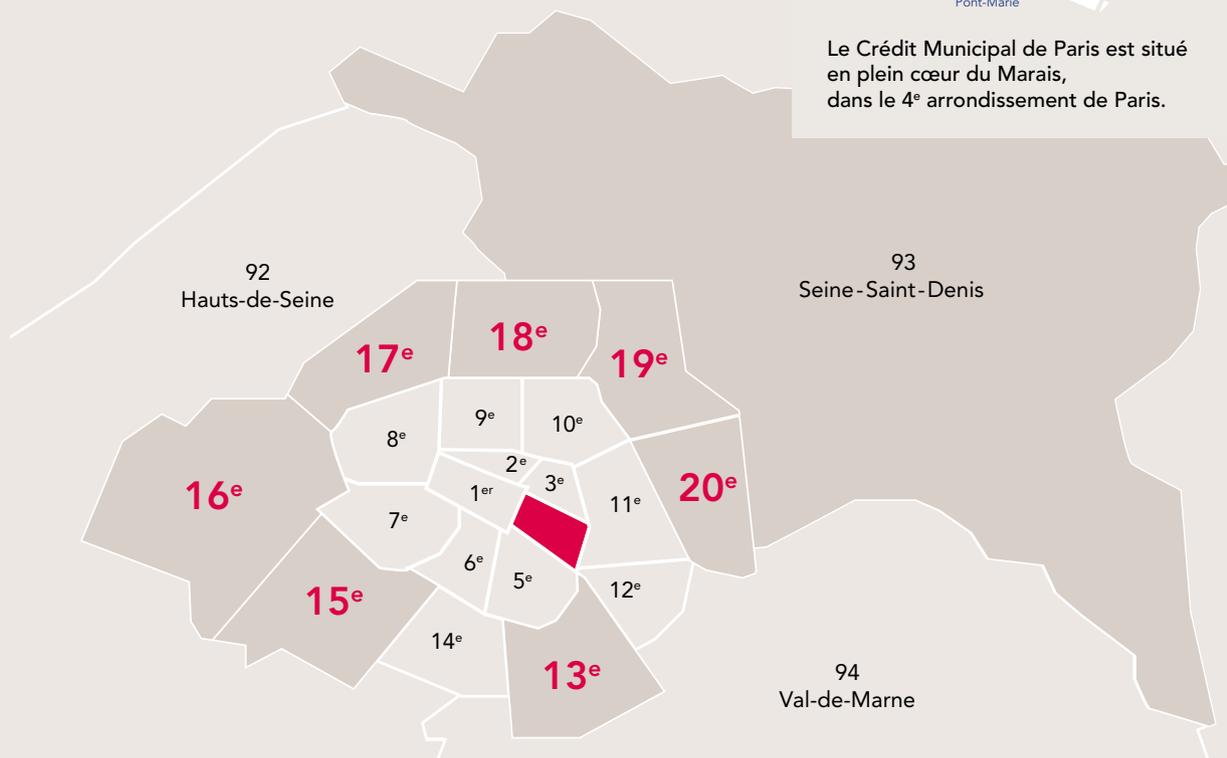
L'objectif était alors de concurrencer les usuriers installés dans le quartier. Située quelques mètres plus loin, la rue des Lombards, du nom que l'on donnait aux prêteurs sur gage en grande partie originaires de Lombardie, en porte le souvenir.

L'établissement occupe ainsi une position stratégique dans le Marais, quartier central et facilement accessible en transport en commun.

## UNE POSITION STRATÉGIQUE POUR FACILITER L'ACCÈS AU CRÉDIT ET LUTTER CONTRE L'USURE



Le Crédit Municipal de Paris est situé en plein cœur du Marais, dans le 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris.



Les clients du prêt sur gage résident très majoritairement en Île-de-France (93 %), dont près de 25 % à Paris et près de 25 % en Seine-Saint-Denis. Parmi les Parisiens, ce sont dans l'ordre décroissant les habitants du 19<sup>e</sup> (12,36 %), 20<sup>e</sup> (11,54 %), 18<sup>e</sup> (11,24 %), puis 15<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, qui fréquentent le plus l'établissement.



## LE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS UNE GAMME DE SERVICES FINANCIERS SOLIDAIRES

### Une gamme de services financiers solidaires

*Le Crédit Municipal de Paris offre une palette de services adaptés, simples et flexibles, permettant de répondre aux problématiques budgétaires des Parisiens et des Franciliens.*

#### Le prêt sur gage

Le prêt sur gage constitue l'activité historique du Crédit Municipal de Paris. Son principe est simple : contre le dépôt temporaire d'un objet de valeur, un prêt est accordé immédiatement.

Les objets pris en garantie sont très divers : bijoux, montres, argenterie, mobilier ancien ou de collection, tableaux, sculptures, instruments de musique, timbres de collection, vêtements vintage, fourrures, vins et spiritueux, vélos...

C'est la valeur estimée de l'objet sur le marché des enchères publiques qui détermine le montant du prêt. Les estimations sont garanties par des commissaires-priseurs judiciaires indépendants choisis au terme d'un appel d'offre pour une durée de 3 ans. Le montant du prêt accordé équivaut à 50 à 60 % de la valeur estimée de l'objet.

Une fois la valeur estimée, un prêt est accordé pour une durée d'un an : il s'agit d'un prêt remboursable *in fine* en capital et intérêts. Il peut être remboursé par anticipation à tout instant sans pénalité. Le montant des prêts est compris entre 30 € et 1 000 000 €.

A l'échéance du prêt, l'emprunteur peut procéder au remboursement de la créance ou bien renouveler le prêt pour une durée d'un an. En cas de non remboursement du prêt, les objets sont vendus aux enchères publiques. 85 % des clients remboursent leur prêt et récupèrent leur bien.

Si le prix de vente est supérieur au montant de la créance due par l'emprunteur, l'excédent dénommé le « boni » lui est reversé. Si le prix de vente est inférieur aux sommes à recouvrer, la perte est supportée par l'établissement (et les commissaires-priseurs dans la limite de leur garantie).

## QU'EST CE QUE LE PRÊT SUR GAGE ?

Une forme de prêt originale et intemporelle.



### IMMÉDIAT

Un prêt en moins d'une heure



### OUVERT À TOUS

Sans conditions de ressources

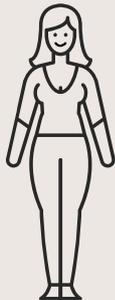


### PUBLIC

Octroyé par un établissement public

## QUI SONT LES CLIENTS DU PRÊT SUR GAGE ?\*

Parmi les 81 097 clients du prêt sur gage en 2015 :



**83 %**\*

sont des **femmes** ayant majoritairement entre **30** et **50** ans.

*\*en part d'encours et en proportion du nombre de contrats.*

**93 %** des clients résident en **Île-de-France**,

**25 %** à **Paris intramuros**,

**25 %** en **Seine-St-Denis**.

## QUELS OBJETS DÉPOSENT LES CLIENTS DU PRÊT SUR GAGE ?\*



**96 %** de bijoux



permettent à nos clients d'obtenir un **prêt moyen** de

**1 013 €**,



**85 %**

des clients **remboursent** leur prêt et **recupèrent** leur bien.

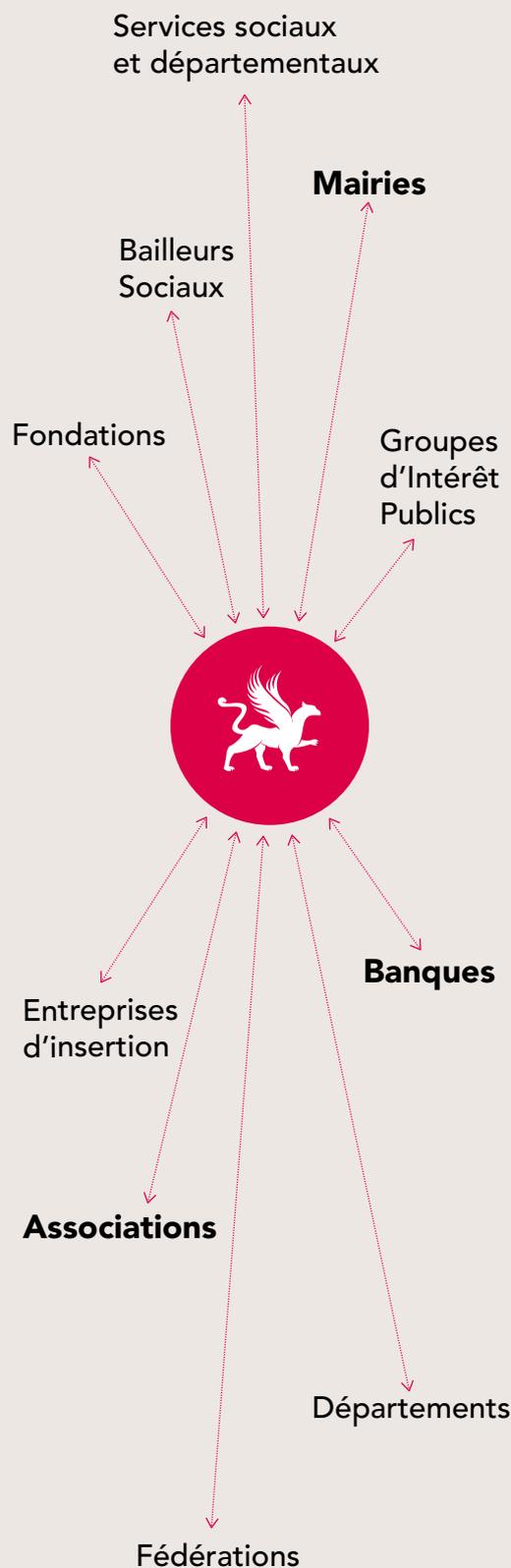


pour une **durée moyenne** de contrat égale à

**39** mois.

*\*Données statistiques annuelles au 31/03/2016*

## L'ÉTABLISSEMENT AU CENTRE D'UN RÉSEAU DE PARTENAIRES



## LE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS UNE GAMME DE SERVICES FINANCIERS SOLIDAIRES

### L'accompagnement budgétaire

C'est un service d'intérêt général, confidentiel et gratuit, qui facilite la médiation entre les acteurs économiques, sociaux et bancaires et les personnes confrontées à des difficultés financières.

L'accompagnement budgétaire a été créé par le Crédit Municipal de Paris en 2008, dans le cadre de la diversification de ses actions en faveur de l'innovation sociale au service de tous les Parisiens et Franciliens.

**L'accompagnement budgétaire est structuré autour de deux services :**

- La plateforme régionale de microcrédit personnel, qui accompagne les personnes exclues du prêt bancaire classique pour l'obtention d'un prêt compris entre 300 et 5 000 euros, dans le cadre notamment d'un projet d'insertion sociale, du financement d'une formation, de l'obtention du permis de conduire, etc.
- Le Point Solutions Surendettement (P2S), en partenariat avec la Banque de France, qui accompagne les personnes surendettées afin de les aider à sortir durablement de leurs difficultés financières.

En outre, au début de l'année 2016, le Crédit Municipal de Paris a été retenu pour mener l'expérimentation « Point Conseil Budget » à Paris et en Ile-de-France et proposer un service d'accompagnement budgétaire à tous les Franciliens et Parisiens confrontés à des difficultés financières.

L'accompagnement budgétaire est réalisé en partenariats avec plusieurs dizaines de structures (bailleurs sociaux, créanciers, associations, etc.). Cette organisation permet de trouver des solutions personnalisées et adaptées à chaque bénéficiaire.

L'accompagnement du Crédit Municipal de Paris est réalisé par une équipe composée de salariés et de bénévoles aux compétences diversifiées et complémentaires, permettant d'offrir un accueil personnalisé et désintéressé aux bénéficiaires.

**Des collaborateurs formés à l'écoute :**

Les équipes chargées de l'accompagnement budgétaire sont formées à la médiation et à l'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés financières.

Leurs domaines de compétences sont très variés (compétences bancaires, sociales, gestion budgétaire, connaissances juridiques, fiscales...) afin de favoriser le dialogue entre les cultures professionnelles, l'échange sur les situations des bénéficiaires et afin de trouver des réponses adaptées à chaque situation personnelle.

Chaque jour, les 35 bénévoles et 8 agents de l'équipe vont au devant des difficultés et des demandes des publics accueillis en établissant une relation de confiance et d'écoute bienveillante.

Chaque bénéficiaire est ainsi accompagné(e) par un(e) bénévole référent(e), qui intervient du diagnostic à la résolution d'une situation financière difficile.

## QU'EST CE QUE L'ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE ?

Une méthode efficace pour sortir durablement d'une situation financière difficile.



**60 %**

des personnes accompagnées par le Crédit Municipal de Paris ont déclaré que l'obtention d'un microcrédit leur avait redonné confiance pour entreprendre un projet.



**92 %**

des bénéficiaires déclarent que l'accompagnement personnalisé a été efficace pour analyser, comprendre et faire face à une situation difficile ou bien pour définir leur projet.



**66 %**

des personnes interrogées ont observé une augmentation de leurs revenus depuis l'octroi du microcrédit, de 15 % en moyenne.

*\* Impact social du microcrédit de Paris. Etude réalisée par le Département d'Humanité Sciences Sociales de l'École polytechnique, 2015.*

## UN MICROCRÉDIT PERSONNEL, POUR QUOI FAIRE ?



**65 %**

avec un objectif **professionnel** (permis de conduire, formation achat ou réparation d'un véhicule)



**20 %**

pour l'accès, l'amélioration ou l'équipement du **logement**



**9 %**

pour des soins de **santé**

## LUTTER CONTRE LE SURRENDETTEMENT EN 2015 :



**1 870**

**appels reçus** sur la plateforme



**910**

**personnes reçues** en rendez-vous



**465**

**personnes suivies** actuellement



**14**

**bénévoles** au Point Solutions Surendettement

## DES COLLABORATEURS FORMÉS À L'ÉCOUTE :



**8**

agents



**35**

bénévoles

## LE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS UNE GAMME DE SERVICES FINANCIERS SOLIDAIRES

### L'Épargne Solidaire

Afin de consolider le financement des activités sociales du Crédit Municipal de Paris, une offre d'épargne a été lancée auprès des particuliers en 2012.

L'Épargne Solidaire du Crédit Municipal comporte une offre de compte sur livret avec un minimum de 15 € et un plafond de 300 000 € ainsi qu'une offre de comptes à terme (CAT) de 6 à 24 mois pour des montants par CAT compris entre 1 500 € et 500 000 €.

Labellisée FINANSOL, l'Épargne Solidaire du Crédit Municipal de Paris attire chaque année toujours plus de clients désireux de donner du sens à leurs placements.

**71 %** C'est la part des activités de prêt sur gage financées par **L'Épargne Solidaire**.

**140 M€** ont été placés en 2015 au Crédit Municipal.



L'Épargne Solidarité du Crédit Municipal de Paris a reçu le **Label Finansol** en juillet 2014.



### Les ventes aux enchères

Près de 80 ventes par an sont organisées au Crédit Municipal de Paris, soit deux par semaine en moyenne. Les objets mis aux enchères ont tous préalablement été déposés en gage, pour une durée minimum de 3 mois.

Les ventes du Crédit Municipal de Paris sont organisées en collaboration avec des commissaires-priseurs et des experts de renom. Leur diversité permet à chacun de pouvoir y participer et s'y faire plaisir. Il existe en effet deux types de ventes : les ventes dites « courantes » et les ventes « cataloguées », prisées des amateurs de bijoux et de montres ainsi que des collectionneurs d'œuvres d'art.

### Les activités de conservation et d'expertise

Fort de son expérience en conservation et expertise d'objets précieux, le Crédit Municipal de Paris a développé des offres complémentaires :

**MUNIGARDE** : garde sécurisée d'objets précieux

**MUNIEXPERTISE** : expertise d'objets précieux

**MUNIPOINÇONS** : contrôle des métaux précieux

**LA CAVE DE MA TANTE** : conservation de grands crus



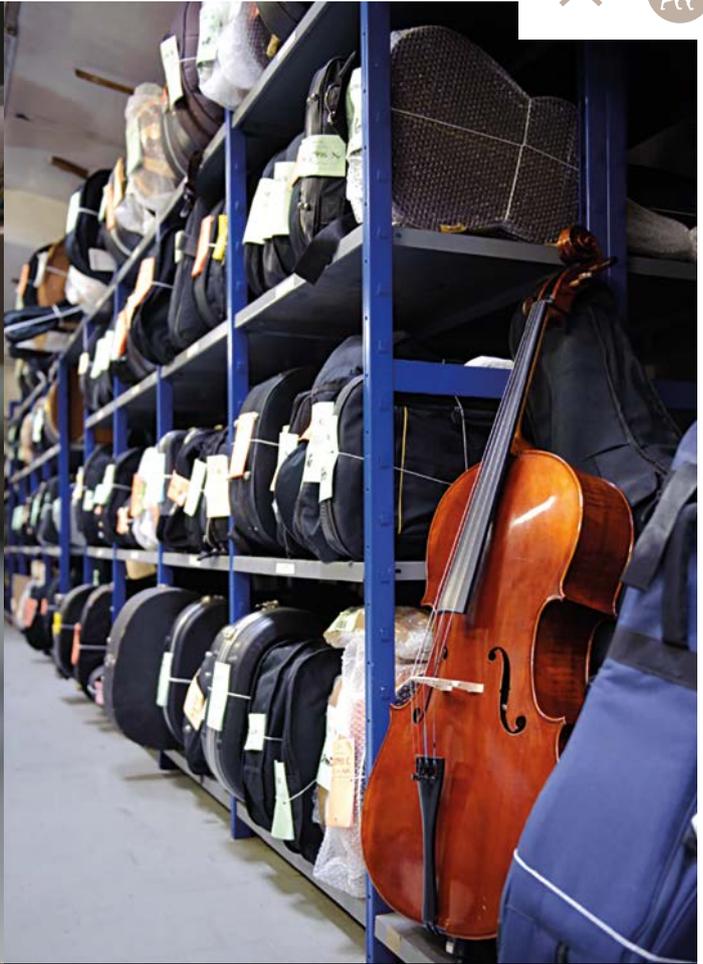
Le Crédit Municipal stocke



**1 300 000  
objets**



au 55, rue des Francs-Bourgeois.  
Le Louvre en conserve  
trois fois moins...



## Une expertise et un savoir-faire reconnus

Le Crédit Municipal de Paris emploie 126 collaborateurs. Des agents engagés quotidiennement au service des usagers et dont l'excellence et l'expertise sont reconnues.

### Des collaborateurs estimés par la profession

Qu'il s'agisse de la conservation, de la manipulation ou de l'estimation des objets, les collaborateurs du Crédit Municipal de Paris sont des experts reconnus dans la profession. Un savoir-faire apprécié par les clients, qui ont toute confiance lors de la remise au Crédit Municipal de leurs objets précieux.



## PRÊT SUR GAGE, ESTIMATIONS ET CONSERVATIONS AU SERVICE DES PARISIENS ET DES FRANCILIENS



**21**

magasiniers



**41**

chargés de clientèle



dont **17** manipulent, protègent  
et rangent les 1 300 000 objets stockés  
au Crédit Municipal de Paris,



dont **37** accueillent, renseignent,  
accompagnent chaque jour les 700 clients  
qui viennent au Prêt sur gage,



et **4** préparent les objets  
mis en vente aux enchères.



et **4** reçoivent les clients qui souhaitent  
faire expertiser leurs objets de valeur.



## Un modèle économique équilibré et pérenne

*Le Crédit Municipal de Paris est un établissement public administratif. La Ville de Paris, sa tutelle, agit en actionnaire responsable et le soutient lors d'événements exceptionnels.*

**P**our le fonctionnement quotidien du prêt sur gage, l'établissement ne perçoit pas de subvention. Son modèle économique doit donc lui permettre de couvrir ses coûts, d'assurer sa pérennité et de continuer à développer des services à vocation sociale. Ce modèle économique, fondé sur une juste tarification des services et une redistribution des bénéfices pour le développement de son activité sociale, inscrit pleinement le Crédit Municipal de Paris dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire. Combinant performance économique et innovation sociale, il propose une forme de finance non lucrative, éthique et originale par rapport au système bancaire classique.

## LE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS 2015 UN EXERCICE EXCEPTIONNEL

### Un exercice 2015 marqué par un événement exceptionnel

*En 2015, le Groupe Crédit Municipal de Paris, composé de l'établissement public Crédit Municipal de Paris et de sa filiale bancaire CMP Banque, a enregistré un résultat déficitaire de 8,8 M€, exclusivement lié à la mise en œuvre de la gestion extinctive de la filiale CMP Banque.*

**C**e déficit ne remet pas en cause l'équilibre général et la solidité du Groupe : son ratio de solvabilité est bien supérieur à celui exigé par les autorités prudentielles et son ratio de liquidité court terme dépasse largement les exigences réglementaires.

Il ne remet pas en cause la bonne santé des activités du Crédit Municipal de Paris. En 2015, l'établissement public a réalisé de très bons résultats, dans la lignée des exercices précédents. Son résultat d'exploitation est positif de 8,4 M€ et affiche une hausse de près de 32 % par rapport à 2014. Le produit net bancaire du CMP s'élève à 23,5 M€, enregistrant une croissance de 12 % par rapport à 2014.

La situation du Groupe en 2015 est liée à un événement exceptionnel : la mise en gestion extinctive de la filiale CMP Banque, décidée en juin 2015, avec le soutien de la Ville de Paris. La mise en gestion extinctive de CMP Banque, filiale à 99,99 % du CMP, a en effet conduit à déprécier la valeur des titres détenus par le Crédit Municipal de Paris de 46 millions d'euros en 2015. La Ville de Paris, tutelle du Crédit Municipal de Paris, a joué pleinement son rôle, en soutenant la décision de mise en gestion extinctive de CMP Banque.

A ce titre, elle a décidé en juin 2015 de l'attribution d'une dotation en capital de 42 millions d'euros à l'établissement public. Cette dotation a permis au CMP de maintenir un niveau de fonds propres suffisant, répondant aux exigences prudentielles. Le Crédit Municipal de Paris est ainsi en mesure de financer les coûts liés à la gestion extinctive de CMP Banque, notamment ses coûts de restructuration. En permettant au Crédit Municipal de Paris de préserver sa solidité financière, la Ville de Paris a réaffirmé son attachement au CMP et son engagement pour conforter l'avenir de l'ensemble des activités sociales du Groupe.

Le Crédit Municipal de Paris pourra ainsi réaliser les investissements nécessaires pour s'ouvrir davantage encore et développer ses solutions de finance sociale et solidaire adaptées aux besoins des Parisiens et Franciliens.

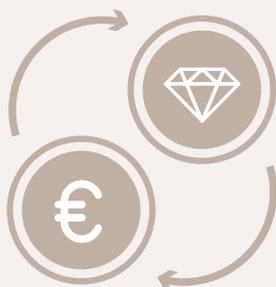
# LES ÉVÉNEMENTS 2015

JANVIER

## PRÊT SUR GAGE BAISSE DU TAUX D'INTÉRÊT

# -2,1%

POUR LES PRÊTS  
COMPRIS ENTRE  
**301€ ET 1 000€**



Cette nouvelle stratégie de baisse du taux d'intérêt du prêt sur gage est développée avec succès au profit de la clientèle du Crédit Municipal de Paris.

MARS

## EXPOSITION SUR LES MURS, 50 ANS D'ART URBAIN À PARIS



# 21 000

VISITEURS  
EN 10 SEMAINES

# +500

articles (presse, Internet  
et réseaux sociaux).

OCTOBRE

## PARTICIPATION À L'OPÉRATION L'ARRONDI EN CAISSE



Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, le Crédit Municipal de Paris est partenaire de l'entreprise solidaire microDon, réaffirmant ainsi son engagement aux côtés des acteurs innovants de la finance solidaire.

NOVEMBRE

## LE MOIS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LE CRÉDIT MUNICIPAL ORGANISE

# 4



## AFTERWORKS-DÉBATS

"CONSTRUIRE LA FINANCE SOCIALE DE DEMAIN"

Cette manifestation a été organisée en collaboration avec l'Atelier Île-de-France, Financement Participatif France, Socialter et Finansol.

**JUIN**

## OUVERTURE DU CAFÉ COUR

**50 000**  
CLIENTS EN 4 MOIS



Le Crédit Municipal de Paris ouvre pour la 1<sup>ère</sup> fois un café éphémère «bon, durable et positif». Le projet a été géré en collaboration avec le groupe SOS, entreprise sociale d'insertion.

**SEPTEMBRE**

## LES 3 ANS DU DISPOSITIF POINT SOLUTIONS SURENDETTEMENT



CHAQUE ANNÉE  
**1 000**  
PERSONNES ACCOMPAGNÉES

**3** années de  
partenariat  
avec la  
Banque  
de France

**NOVEMBRE**

## EXPOSITION SNEAKERS, OBJET DE DÉSIRS

**15 700**  
VISITEURS EN 3 MOIS



**+700**  
articles (presse, Internet  
et réseaux sociaux).

**DECEMBRE**

## 1<sup>ÈRE</sup> VENTE AUX ENCHÈRES DE NOËL

TOTAL DES ADJUDICATIONS

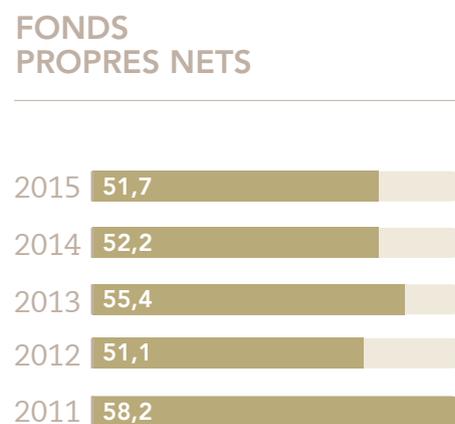
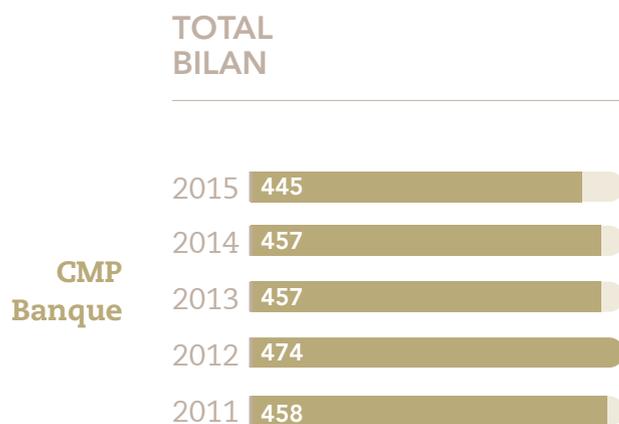
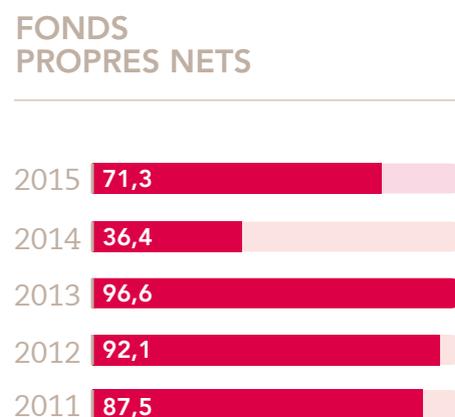
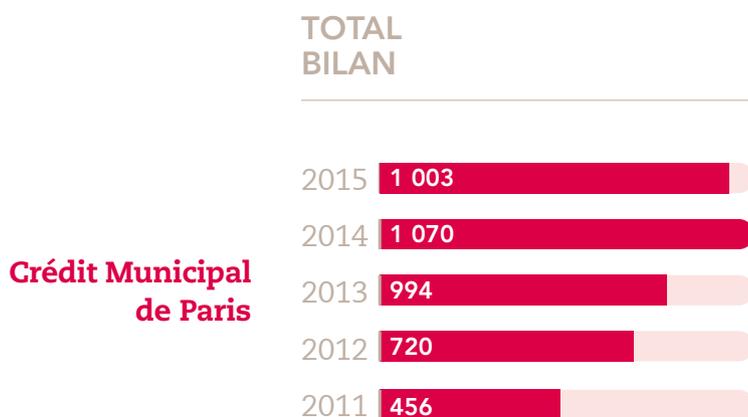
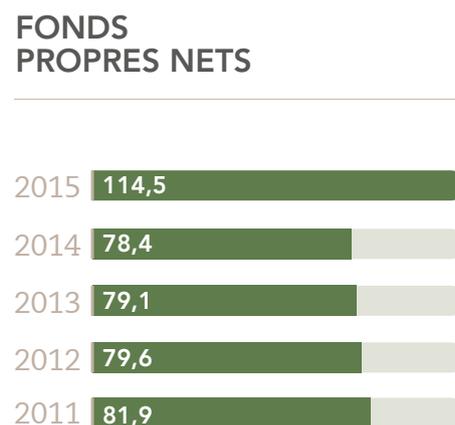
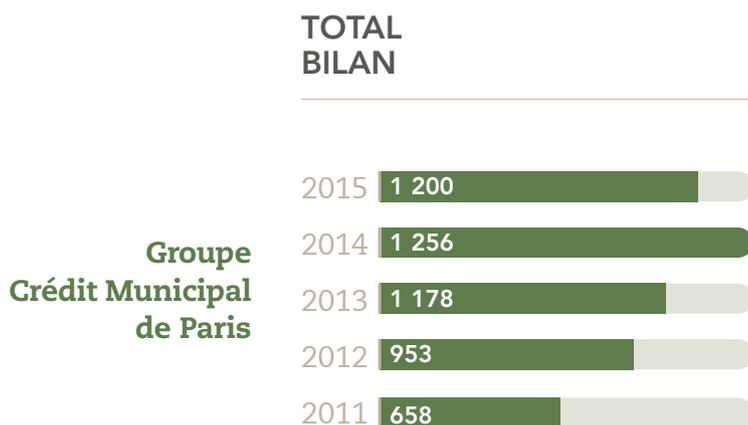
**66 280**€



Le lancement des ventes thématiques permet au Crédit Municipal de Paris de s'ouvrir à de nouvelles typologies de clientèles.

# LES CHIFFRES CLÉS 2015\*

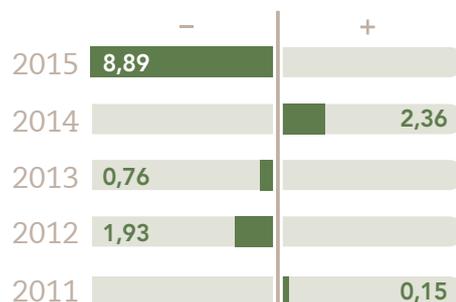
\*En millions d'euros



### PRODUIT NET BANCAIRE



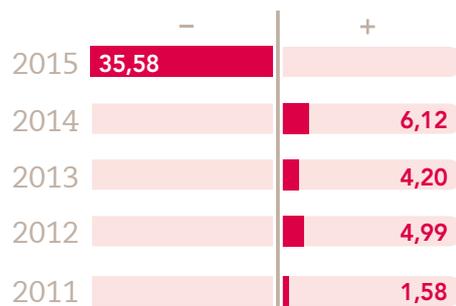
### RÉSULTAT NET



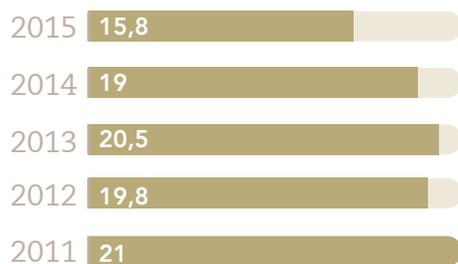
### PRODUIT NET BANCAIRE



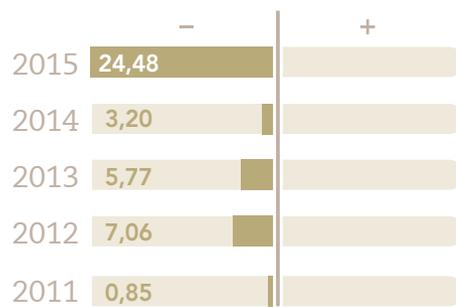
### RÉSULTAT NET



### PRODUIT NET BANCAIRE



### RÉSULTAT NET



« NOUS  
DEVONS  
AFFIRMER  
NOTRE PLACE  
CENTRALE  
EN MATIÈRE  
DE FINANCE  
SOCIALE  
ET ÉTHIQUE »



**FRÉDÉRIC MAUGET,**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DU CRÉDIT MUNICIPAL  
DE PARIS

« En arrivant à la tête du Crédit Municipal de Paris en avril 2016, j'ai découvert une institution dynamique dotée d'un réel potentiel de développement et d'une très forte utilité sociale. J'ai été très marqué par l'engagement des collaborateurs dans leurs missions et leur attachement à l'institution. Ce sont des atouts précieux pour remplir la feuille de route que la Maire de Paris, Anne Hidalgo, m'a fixée : développer et affirmer la place centrale du Crédit Municipal de Paris en matière de finance sociale et éthique.

Ce développement passera par une modernisation de nos procédures et de nos outils pour conforter le travail des agents au quotidien afin de rendre un service encore meilleur à nos clients. Nous devons mieux les comprendre et nous adapter à leurs besoins en leur proposant des services flexibles, simples et ouverts à tous. Je souhaite que nous renforçons notre relation client, notamment grâce à la mise en place de nouveaux services : ventes aux enchères en ligne, gestion de leurs contrats à distance, etc. Le digital va nous permettre d'accroître la qualité de service que nous devons à tous nos clients et d'améliorer nos conditions d'accueil au Prêt sur gage.

Le Crédit Municipal de Paris a été sélectionné au début de l'année pour participer à l'expérimentation « Point Conseil Budget ». Cette étape, qui marque la reconnaissance des actions que nous menons en faveur de l'émancipation financière des ménages, est essentielle. Elle nous permettra de développer notre dispositif d'accompagnement des personnes en difficultés, d'en accueillir davantage, le plus en amont possible, pour prévenir et éviter le malendettement.

Le Crédit Municipal de Paris dispose d'un savoir-faire ancien et reconnu en matière de préservation, de manipulation et de stockage d'objets précieux. Je souhaite que nous développions notre gamme de services autour de cette expertise.

Depuis 1637, le Crédit Municipal de Paris est aux côtés des Parisiens et des Franciliens et leur propose des services financiers solidaires et éthiques, adaptés à leurs besoins. Nous devons aujourd'hui réaffirmer cette modernité en renforçant notre communication, pour développer la lisibilité et l'attractivité de notre offre.

Tous ces projets seront naturellement intégrés dans le plan stratégique que je présenterai à la rentrée. Avec le soutien de la Ville de Paris et grâce à l'engagement de tous, collaborateurs, gouvernance, je suis persuadé que nous saurons dessiner le futur de cette belle maison. »



# ÉLÉMENTS JURIDIQUES ET FINANCIERS

GRUPE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS  
**CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS**  
CMP BANQUE

## **34 RAPPORT DE GESTION**

GRUPE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

- 35 États financiers
- 37 Compte de résultats
- 38 Annexe
- 55 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

## **56 RAPPORT DE GESTION**

**CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS**

- 58 États financiers
- 60 Compte de résultat
- 61 Annexe
- 75 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 76 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

## **77 RAPPORT DE GESTION**

CMP BANQUE

- 79 Informations réglementaires
- 80 Informations sur les risques
- 81 Information sur les délais de paiement des fournisseurs
- 82 États financiers
- 84 Compte de résultat
- 85 Résultat financier
- 86 Annexe
- 104 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 105 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- 106 Assemblée générale ordinaire

# RAPPORT DE GESTION GROUPE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

L'exercice 2015 est essentiellement impacté par la décision de mise en gestion extinctive de la filiale CMP Banque approuvée le 8 juin 2015 par le Conseil d'orientation et de surveillance du CMP et par le Conseil d'administration de CMP Banque. La mise en œuvre de cette décision s'est déroulée dans un contexte organisationnel et calendaire maîtrisé et dans le souci d'un fort accompagnement social auprès des personnels. Elle s'inscrit dans une continuité d'exploitation intégrant cependant l'arrêt de la commercialisation de produits et services bancaires à compter de septembre 2015 et, à compter du 3<sup>ème</sup> trimestre, le traitement des opérations de gestion sur les produits bancaires existants (activité de gestion de comptes à vue et compte d'épargne) dans une logique de clôture.

Cette décision se traduit au niveau du groupe par un résultat net déficitaire de l'exercice à hauteur de 8,8 M€ après neutralisation des opérations intra-groupe et, dans le cadre de la convention d'intégration fiscale liant les deux entités, après traitement des impôts différés au titre desquels a été activée la provision pour licenciement enregistrée par CMP Banque.

Le produit net bancaire du groupe connaît une légère diminution (-2,3 %) sous l'effet d'une progression en valeur du PNB de CMP moindre que la dégradation du PNB de la filiale.

Le résultat brut d'exploitation s'établit à -7,5 M€ en raison de l'augmentation des charges directement induites par la décision de mise en gestion extinctive (16,62 M€), notamment au titre du plan de sauvegarde de l'emploi. Le résultat d'exploitation fortement déficitaire intègre l'augmentation du coût du risque de 16 % qui traduit, dans les comptes de CMP Banque, le maintien d'un fort provisionnement des créances douteuses. Le résultat courant avant impôt s'établit à -16,5 M€ en raison notamment du coût lié à la fermeture du réseau commercial.

Dans le même temps, afin de préserver le niveau des fonds propres de CMP Banque et de lui permettre de respecter les ratios prudentiels, le CMP a procédé à une recapitalisation de CMP Banque à hauteur de 24 M€.

Le ratio de fonds propres du groupe s'établit au 31 décembre 2015 à 16,91 % contre 10,91 % au 31 décembre 2014 et le montant des capitaux propres hors fonds pour risques bancaires généraux s'établit à 115,2 M€ (82 M€ en 2014) en raison essentiellement de la recapitalisation du CMP par la Ville de Paris à hauteur de 42 M€ intervenue en juillet 2015.

Le ratio de liquidité du groupe s'établit au 31 décembre 2015 à 179,84 %.

# ÉTATS FINANCIERS GROUPE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

## BILAN

En euros

ACTIF	2015	2014
Caisse, Banques centrales, C.C.P.	6 338 318,69	6 689 281,58
Effets publics et valeurs assimilées	0,00	0,00
Créances sur les établissements de crédit	497 735 006,20	575 773 082,22
Opérations avec la clientèle	567 187 392,83	623 580 220,58
Crédit-bail et location avec option d'achat	0,00	0,00
Obligations et autres titres de revenu fixe	82 305 468,77	5 002 000,00
Obligations et autres titres de revenu variable	0,00	0,00
Participations et activité de portefeuille	105 018,07	155 018,07
Parts dans les entreprises liées	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	1 837 254,20	2 888 514,47
Immobilisations corporelles	33 805 423,58	36 158 245,00
Capital souscrit non versé	0,00	0,00
Actions propres	0,00	0,00
Autres actifs	2 539 479,87	2 969 812,49
Comptes de régularisation	8 003 498,57	3 257 063,98
<b>TOTAL</b>	<b>1 199 856 860,78</b>	<b>1 256 473 238,39</b>

## BILAN

En euros

PASSIF	2015	2014
Caisse, Banques centrales, C.C.P.	0,00	0,00
Dettes envers les établissements de crédit	189 450 541,57	258 326 969,42
Opérations avec la clientèle	244 850 141,91	269 178 322,82
Dettes représentées par un titre	611 773 077,35	624 235 757,27
Autres passifs	8 143 701,74	8 716 111,03
Comptes de régularisations	6 959 234,60	10 636 738,15
Provisions pour risques et charges	22 368 680,00	2 327 787,29
Dettes subordonnées	0,00	972,22
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	1 067 676,75	1 067 676,75
Intérêts & résultat minoritaires	5,50	41,06
<b>CAPITAUX PROPRES HORS F.R.B.G.</b>	<b>115 243 801,36</b>	<b>81 982 862,38</b>
Capital souscrit	47 000 000,00	5 000 000,00
Primes d'émission	0,00	0,00
Réserves	58 322 941,68	52 099 394,84
Ecart de réévaluation	40 118 976,95	40 118 976,95
Provisions réglementées et subventions d'investissement	0,00	0,00
Report à nouveau (+ / -)	- 19 080 529,27	- 15 879 853,07
Report à nouveau (+ / -) (impôts différés)	- 2 280 329,82	- 1 724 825,00
Résultat de l'exercice (+ / -)	- 8 837 258,18	2 369 168,66
<b>TOTAL</b>	<b>1 199 856 860,78</b>	<b>1 256 473 238,39</b>

## HORS-BILAN

En euros

	2015	2014
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>42 398 103</b>	<b>53 997 853</b>
Engagements de financement	869 512	1 948 804
Engagements de garantie	41 528 591	52 049 049
Engagements sur titres	0	0
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>415 378 234</b>	<b>461 774 852</b>
Engagements de financement	0	0
Engagements de garantie	415 378 234	461 774 852
Engagements sur titres	0	0
<b>ENGAGEMENTS SUR IFT</b>	<b>20 000 000</b>	<b>20 000 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>477 776 337</b>	<b>535 772 705</b>

**COMPTE  
DE RÉSULTAT**  
GROUPE  
CRÉDIT  
MUNICIPAL  
DE PARIS

**COMPTE DE RÉSULTAT**

En euros

	2015	2014
+ Intérêts et produits assimilés	49 107 679,74	48 805 542,12
- Intérêts et charges assimilées	- 21 697 690,96	- 20 996 813,14
+ / - Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	0,00	0,00
+ Revenus des titres à revenu variable	0,00	0,00
+ Commissions	6 135 468,41	7 389 164,43
- Commissions	- 1 163 950,98	- 1 387 197,87
+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0,00	0,00
+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	- 76 417,45	0,00
+ Autres produits d'exploitation	5 820 135,23	5 221 912,13
- Autres charges d'exploitation	- 151 557,51	- 150 320,83
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>37 973 666,48</b>	<b>38 882 286,84</b>
- Charges générales d'exploitation	- 41 898 637,61	- 26 333 203,31
- Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	- 3 561 876,10	- 3 468 447,63
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 7 486 847,23</b>	<b>9 080 635,90</b>
+ / - Coût du risque	- 7 593 181,78	- 6 521 914,14
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 15 080 029,01</b>	<b>2 558 721,76</b>
+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	- 1 443 189,46	- 90 031,13
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>- 16 523 218,47</b>	<b>2 468 690,63</b>
+ / - Résultat exceptionnel	32 742,55	363 111,29
- IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	7 653 179,00	- 462 636,44
+ / - Dotations / Reprises de F.R.B.G. et provisions réglementées	0,00	0,00
- Intérêts minoritaires	38,74	3,18
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>- 8 837 258,18</b>	<b>2 369 168,66</b>

## 1. PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

### Périmètre et modalités de consolidation

Le Crédit Municipal de Paris contrôle exclusivement sa filiale CMP Banque dont il détient 99,9 % du capital.

La méthode de consolidation appliquée est l'intégration globale, visant à reprendre les comptes des entreprises consolidées après retraitements éventuels et élimination des opérations réciproques.

Les Comptes consolidés regroupent les comptes du Crédit Municipal de Paris et de sa filiale CMP Banque. Ils sont dénommés « Comptes consolidés du Groupe Crédit Municipal de Paris ».

Ils sont établis conformément :

- aux règles prévues dans le règlement 99-07 modifié du Comité de la réglementation comptable ;
- aux méthodes définies par le Groupe pour sa consolidation et conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

Les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre.

### Faits caractéristiques et événements significatifs

Les Conseils d'administration de la filiale CMP Banque des 8 et 30 juin 2015 ont donné mandat au Directeur général pour lancer la mise en œuvre et les modalités d'une gestion extinctive de l'activité dont les effets s'échelonneront dans le temps. Les principales composantes de ce scénario sont :

Sur le plan opérationnel :

- l'arrêt de la commercialisation de produits et services bancaires à compter de septembre 2015,
- à compter du 3<sup>ème</sup> trimestre et jusqu'au 1<sup>er</sup> semestre 2016, le traitement des opérations de gestion sur les produits bancaires existants (activité de gestion de comptes à vue et comptes d'épargne) dans une logique de clôture,
- à la fin de la période (horizon 2023), une cession de l'encours résiduel en fonction des conditions de

marché, avec dans la période (2016-2023), la possibilité, selon les opportunités, de cession partielle, modulée ou totale sur les différentes catégories d'encours (sains, douteux ou douteux compromis).

Sur le plan organisationnel et social :

- la négociation et la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) portant sur la totalité des effectifs avec des départs échelonnés entre début 2016 et fin 2020 ; à partir de 2023, la gestion du portefeuille résiduel de crédits sera externalisée ;
- après obtention de la validation de la DIRECCTE sur le plan de sauvegarde de l'emploi, le Conseil d'administration du 9 décembre 2015 a acté la mise en œuvre des premiers licenciements début 2016.

Sur le plan juridique :

- la demande de retrait d'agrément bancaire auprès de la DAAR de l'ACPR et à l'issue, la transformation de l'entreprise en société commerciale, dont l'objet sera de gérer le portefeuille d'encours résiduel dans une logique extinctive ; un dossier a été déposé en ce sens courant décembre 2015.

Pour la clôture des comptes annuels, dans ce contexte, les comptes sociaux de la filiale CMP Banque au 31 décembre 2015 restent établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation.

Les effets de la mise en gestion extinctive ont été pris en compte sur l'exercice 2015 dans les comptes de CMP Banque à hauteur de 22 M€ et recouvrent :

- une moins-value sur immobilisations de 1,4 M€ présentée au compte de résultat consolidé en perte sur actifs immobilisés,
- une provision pour gestion extinctive de 20,6 M€ présentée en note 13,
- Provision pour risques et charges.

Le plan d'affaires qui a été élaboré, au titre de cette période de gestion extinctive, a pris en compte l'écoulement normalement attendu des encours de crédits intégrant des données historiques issues de la gestion du portefeuille. Il prévoit également que CMP Banque bénéficie tout au long de la période de gestion extinctive du refinancement de sa maison-mère, le Crédit Municipal de Paris.

### Retraitements et éliminations

#### Élimination des opérations internes au Groupe

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe a été éliminé. Il s'agit principalement d'opérations de refinancement et de refacturation de services communs.

#### Impôts différés

Toutes les différences temporaires résultant de différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ont été identifiées, de même que les impôts afférents aux écritures de consolidation.

Les impôts différés, calculés selon la méthode du report variable, correspondent à l'ensemble des diffé-

rences futures entre les résultats comptable et fiscal apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Ces différences génèrent des actifs et passifs d'impôts qualifiés de différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

Un montant d'impôt différé actif de 5,1 M€ a été activé en 2015. Les perspectives de résultats comptables et fiscaux à venir du groupe permettent d'absorber à moyen terme l'assiette de cet actif d'impôts différés.

### **Réserve de réévaluation**

Conformément au règlement 99-07, la réserve de réévaluation de l'immeuble détenu par le Crédit Municipal de Paris a été maintenue dans les capitaux propres consolidés.

## **2. INFORMATIONS SUR LES RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES**

Les opérations sont enregistrées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, à savoir la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et l'indépendance des exercices. La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

### **Séparation des exercices**

Les opérations sont comptabilisées en respectant le principe de séparation des exercices.

Les intérêts et commissions assimilées sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêté et sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les prêts à la clientèle sont tous, sans exception, réescomptés. Les intérêts des comptes à terme à la clientèle sont réescomptés. Les autres commissions sont enregistrées selon le critère de la date d'exigibilité, de la date d'encaissement ou de paiement.

### **Immobilisations**

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur historique. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées probables d'utilisation.

### **Opérations sur titres**

Conformément au règlement 90.01 modifié du Comité de la réglementation bancaire :

- sont considérées comme titres de transaction, les interventions sur titres effectuées dès l'origine avec l'intention de les vendre au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois. Le Groupe Crédit

Municipal de Paris ne détient aucun actif de cette catégorie au 31 décembre 2015 ;

- sont considérés comme titres de placement, les titres (actions ou obligations) acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. À la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation des titres en cours sur la base de leur valeur de marché au 31 décembre ; les moins-values sont constatées par voie de provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées ;
- sont considérés comme titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2015, le groupe Crédit Municipal détenait un portefeuille d'actif liquide de haute qualité de 43 824 € ;
- au 31 décembre 2015 le Groupe Crédit Municipal de Paris ne détenait aucun actif financier présentant un risque souverain.

### **Titres de participation non consolidés**

Les titres de participation non consolidés sont enregistrés au coût historique. À la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation de la valeur d'usage de ces titres, et si nécessaire, des provisions sont constatées en déduction de l'actif.

Ces titres détenus à long terme sont des titres acquis afin de favoriser le développement de relations professionnelles durables, en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de l'entreprise dont les titres sont détenus, en raison du faible pourcentage de droits de vote qu'ils représentent.

### **Instruments financiers à terme**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n°88-02 et 90-15 du CRBF modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée par l'instruction 2003-03 de la Commission bancaire. Ainsi, les engagements sont enregistrés dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, destinés à gérer le risque global de taux, sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat à la rubrique « gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ». À la clôture de l'exercice, les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à des éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts. La règle de la symétrie s'applique également pour les échanges de taux d'intérêt. Ainsi le différentiel d'intérêt couru latent est comptabilisé prorata temporis dans le compte de résultat, et la plus ou moins-value latente corrigée du montant du réescompte est également enregistrée. Cependant, la prise en compte de ce montant diffère selon l'élément couvert.

Les plus et moins-values latentes des opérations couvertes, évaluées à leur valeur nominale (prêts, emprunts, titres d'investissement) n'ayant pas été traduites en comptabilité, la plus ou moins-value latente constatée sur le contrat d'échange de taux n'a pas à être prise en compte. En revanche, les gains et pertes provenant des couvertures effectuées sur les titres de placement sont pris en compte pour le calcul des provisions. Les produits et charges afférents à ces opérations sont comptabilisés, de manière symétrique, dans la même rubrique que les produits et les charges sur les éléments couverts.

### Opérations avec la clientèle : traitement du risque de crédit

Les opérations avec la clientèle sont composées :

- à l'actif, des crédits à la clientèle présentés à leur valeur de capital restant dû et des comptes ordinaires débiteurs inscrits à leur valeur nominale, majorés le cas échéant des intérêts courus calculés à la date de clôture, et net des décotes et des dépréciations constituées au titre du risque de crédit ;
- au passif, des encours de comptes créditeurs à vue et à terme, ainsi que des comptes d'épargne réglementée inscrits à leur valeur nominale et majorés, le cas échéant, des intérêts courus calculés à la date de clôture.

Pour le traitement du risque de crédit, le Groupe Crédit Municipal de Paris applique le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2002-03 du 12 décembre 2002 modifié par le règlement CRC 2005-03 et par le règlement CRC 2007-06, ainsi que les différents communiqués et avis du Comité d'urgence du CNC y afférent, à savoir :

- le communiqué du CNC du 21 novembre 2003 concernant le traitement comptable des crédits restructurés à des conditions hors marché ;
- l'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2003-G du 18 décembre 2003 portant sur les modalités de passages des encours douteux en encours douteux compromis figurant dans le règlement du CRC n° 2002-03.

### Classification des encours de crédits à la vente

Les encours de crédit sont classés en encours sains, encours douteux et encours douteux compromis. Les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur et présentant des conditions hors marché sont isolées dans des comptes d'encours spécifiques.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours dus par les débiteurs dont un engagement au moins, présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution.

Les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la échéance du terme et dans le cas de créances à durée indéterminée, au plus tard un an après la classification en encours douteux, sauf si ces créances sont couvertes par des garanties jugées suffisantes.

### Segmentation des encours

Compte tenu de la spécialisation du Groupe Crédit Municipal de Paris dans la distribution de crédits de trésorerie aux particuliers, il est procédé à une segmentation de ces encours fondés sur la nature des prêts distribués.

Il n'est pas fait usage de système de notation interne.

### Déclassement des créances douteuses

Les règles d'identification des créances douteuses et restructurées au bilan et de déclassement en créances douteuses ont été précisées par des normes internes, notamment en ce qui concerne le traitement des créances restructurées sous moratoire partiel ou total.

Les définitions des créances restructurées sous moratoire partiel ou total sont les suivantes :

- le moratoire est total dès lors que le montant sous moratoire est équivalent à la créance restant due ;
- le moratoire est partiel lorsque le montant sous moratoire est inférieur à la créance restant due.

### Règle générale de déclassement applicable pour les encours hors moratoire

Le déclassement en encours douteux s'opère systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, pour les crédits de trésorerie et depuis six mois au moins pour les crédits à l'habitat. Il est effectué dès le premier impayé pour les créances restructurées dans le cadre d'une première restructuration.

### Règles particulières de déclassement pour les moratoires totaux ou partiels

Les créances restructurées dans le cadre d'une première restructuration, sous moratoire partiel ou total, avec ou sans impayé, sont déclassées en encours douteux pour la totalité de l'encours restant dû.

### Règles particulières de déclassement pour les créances restructurées dans le cadre d'une seconde restructuration ou plus

À partir de la seconde restructuration, les créances restructurées, sous moratoire total ou partiel, sont systématiquement déclassées en encours douteux compromis, et dès le premier impayé pour les créances restructurées hors moratoire.

#### Autres règles (contagion, retour en sains, intérêts de retard, passage en pertes)

En application du principe de contagion, l'ensemble des concours accordés à une même contrepartie ayant au moins un prêt déclaré douteux ou douteux compromis, est déclassé en encours douteux.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les intérêts de retard sur créances douteuses sont intégralement dépréciés hormis pour les créances douteuses faisant l'objet d'un provisionnement individualisé pour lesquelles il est procédé à une évaluation de chaque créance tenant compte des garanties associées. Ces dépréciations sont enregistrées en neutralisation des intérêts au niveau du produit net bancaire.

Lorsque les perspectives de recouvrement des créances sont définitivement compromises, l'établissement sort les encours concernés de ses actifs par la contrepartie d'un compte de perte.

### Dépréciation des encours douteux et douteux compromis

La méthode de dépréciation appliquée par le Groupe Crédit Municipal de Paris distingue six types d'encours :

#### Les prêts sur gage

Les prêts sur gage répondent aux mêmes règles de déclassement en encours douteux ou douteux compromis. Les intérêts sont provisionnés à 100 % et le capital fait l'objet d'une dépréciation forfaitaire, dès le troisième mois de retard.

Toutefois, conformément à l'article 2084 du Code civil, ces crédits sont soumis à une réglementation spécifique, le Crédit Municipal de Paris pouvant faire procéder à la vente aux enchères publiques des objets déposés en gage afin de recouvrer ses créances.

En conséquence, les prêts sur gage ne font pas l'objet de restructuration.

#### Les autres crédits de trésorerie

##### Dépréciation au titre d'engagements individuels

Les crédits douteux assortis d'une garantie ou d'une sûreté réelle sont dépréciés sur une base individuelle en tenant compte, le cas échéant, de la valeur de l'instrument de réduction du risque.

Les instruments pris en compte pour considérer réellement la diminution d'un risque sont :

- les hypothèques judiciaires, inscrites en hors bilan en engagements reçus de la clientèle ;
- les nantissements de dépôts en espèces, inscrits au bilan ;
- les garanties reçues d'établissement de crédit payables à première demande, inscrites en hors bilan.

Les provisions individuelles sont déterminées en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être sous déduction des coûts liés à leur réalisation et l'état des procédures en cours.

#### Dépréciation sur portefeuilles homogènes de créances de même nature

Les crédits de trésorerie douteux et douteux compromis, constitués de petites créances présentant des caractéristiques similaires, sont dépréciés selon un modèle statistique de dépréciation basé sur l'observation des niveaux de pertes historiquement constatés ainsi que des évolutions anticipées de nature à modifier les probabilités de pertes effectives.

Pour les créances restructurées avec moratoires partiels ne présentant pas d'impayé, les taux de dépréciation s'appliquent dans les conditions suivantes :

- dossiers avec échéanciers de remboursement démarrés : la base dépréciée est constituée du montant de la dernière échéance ;
- dossiers avec échéanciers de remboursement non démarrés : la base dépréciée comprend l'ensemble de l'encours, à l'exception des plans issus des commissions de surendettement assortis d'un différé de paiement d'une durée inférieure à 10 mois et dont le plan d'amortissement n'a pas démarré, pour lequel CMP Banque considère que le risque de non-recouvrement n'est pas avéré.

Dans le cadre d'une seconde restructuration ou plus, les prêts restructurés sont déclassés en douteux compromis et dépréciés aux taux statistiques des douteux compromis.

#### Méthodes retenues pour la détermination des flux prévisionnels et des taux d'actualisation retenus

Au moment de la restructuration, les prêts restructurés font l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration.

Un complément de taux correspondant à l'impact de l'actualisation est calculé sur les crédits de trésorerie restructurés et sur les encours douteux résiduels de plus d'un an à courir.

#### Présentation dans le compte de résultat

La charge nette de l'exercice au titre des risques, hors dépréciations sur intérêts, figure au compte de résultat sous la rubrique « Coût du risque » ; elle est constituée par la part des créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations, diminuées des reprises aux comptes de dépréciations.

Le Groupe Crédit Municipal de Paris enregistre les dépréciations correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis.

La décote des nouvelles créances restructurées est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. En cas d'interruption du plan de surendettement (dénonciation du plan en cas de non-respect ou dépôt d'un nouveau plan de surendettement), une reprise de décote est effectuée en coût du risque.

L'amortissement de la décote du fait du passage du temps est comptabilisé dans la marge d'intérêt.

### Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre :

- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires, que des événements sur-venus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine ;
- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

### Engagements sociaux

Le Crédit Municipal de Paris, établissement public administratif, n'a pas obligation à mettre en œuvre un régime de participation ou d'intéressement. En outre, l'octroi d'indemnités de départ à la retraite ne s'applique pas à l'établissement.

La prise des congés payés au Crédit Municipal de Paris se faisant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars de l'année suivante, une provision constituée des soldes des congés du personnel non titulaire restant à prendre au 31 décembre 2015 est comptabilisée, dans les charges générales d'exploitation par variation entre deux exercices.

CMP Banque a institué un régime de participation des salariés aux bénéfices conformément aux dispositions légales. La participation est liée aux résultats de la société ; elle existe en conséquence dans la mesure où les résultats de l'exercice permettent de dégager une réserve de participation positive. Un accord de participation, formalisé avec les instances représentatives du personnel, est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

L'entreprise n'a pas formalisé d'accord avec les instances représentatives du personnel pour les plans de participation et d'intéressement.

Dans le cadre de l'accord sur la réduction du temps de travail, l'établissement autorise la création d'un compte épargne temps, qui permet aux salariés qui le souhaitent d'accumuler des jours de congés rémunérés ou de développer une épargne monétisée pour indemniser des congés spécifiques de fin de carrière, des congés pour convenance personnelle, un passage à temps partiel ou des congés légaux non rémunérés. Les comptes épargne-temps (CET) sont comptabilisés en dettes de personnel.

La prise des congés se faisant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril de l'année suivante, une provision constituée des soldes des congés restant à prendre au 31 décembre est comptabilisée dans les charges générales d'exploitation.

Les indemnités de fin de carrière font l'objet d'une provision, ainsi que les licenciements sur la base des litiges prévisibles ou avérés à la date d'arrêté. Il n'a pas été constitué de provision spécifique concernant les médailles du travail.

### Traitement des bonis prescrits

Conformément à l'article D.514-21 du Code monétaire et financier, les bonis prescrits ont été comptabilisés directement dans les capitaux propres consolidés pour un montant net de 418 K€ au titre de l'exercice 2015.

### Réévaluation

L'immeuble d'exploitation a fait l'objet d'une réévaluation calculée en 1988, comptabilisée en écart de réévaluation pour un montant de 40 M€, avec un différé d'impôt étalé sur une durée de 44 ans.

### Informations sur les transactions entre les parties liées

En application du règlement de l'ANC 2010-04, l'ensemble des opérations entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

### Garantie à première demande

Le Crédit Municipal de Paris a accordé à sa filiale CMP Banque deux garanties à première demande sur les emprunts directement souscrits par cette dernière auprès de l'établissement de crédit Dexia pour un montant total de 41,4 M€ au 31 décembre 2015.

### 3. CHANGEMENT DE MÉTHODES ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables ni de présentation par rapport aux comptes établis, approuvés et publiés au 31 décembre 2014.

## 4. NOTES SUR LE BILAN

### A. Créances sur les établissements de crédits

En milliers d'euros

NATURE DES CRÉANCES	2015	2014
Compte ordinaire	153 318	243 187
Compte et prêts à terme	338 469	328 328
Autres sommes dues -Établissement de crédit	415	80
Créances rattachées	5 532	4 178
Prêts subordonnés à terme	0	0
Créances rattachées Prêts subordonnés	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>497 735</b>	<b>575 774</b>

### DURÉE RESTANT À COURIR

En milliers d'euros

	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Compte et prêts à terme	98 155	240 314	0	0	0	0

### B. Emplois de la clientèle

En milliers d'euros

NATURE DES ENCOURS	2015	2014
Crédits de trésorerie	308 932	349 069
Crédits de trésorerie - Créances restructurées	3 276	4 490
Crédits à l'habitat	1 926	2 735
Crédits à l'habitat - Créances restructurées	332	32
Prêts sur gage	191 252	187 810
Comptes ordinaires débiteurs	3 230	17 993
Valeurs non imputées	576	832
Créances douteuses	47 133	49 451
Créances rattachées	10 532	11 168
<b>TOTAL</b>	<b>567 189</b>	<b>623 580</b>

## RÉPARTITION DES ENCOURS DOUTEUX ET DOUTEUX COMPROMIS

En milliers d'euros

	2015		2014	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
ENCOURS DOUTEUX	<b>22 755</b>	6 653	<b>25 612</b>	8 038
Prêts sur gage			<b>0</b>	0
Crédits de trésorerie	<b>6 135</b>	663	<b>6 832</b>	992
Crédits restructurés	<b>14 021</b>	5 990	<b>15 709</b>	6 941
Crédits hypothécaires et à l'habitat	<b>2 470</b>	0	<b>2 556</b>	105
Comptes ordinaires et OCH	<b>0</b>	0	<b>7</b>	0
Encours déclassés - principe de contagion	<b>129</b>	0	<b>508</b>	0
ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS	<b>54 712</b>	24 608	<b>52 179</b>	21 275
Prêts sur gage	<b>5 553</b>	1 309	<b>2 659</b>	1 166
Crédits de trésorerie	<b>36 164</b>	19 872	<b>32 538</b>	18 414
Crédits hypothécaires et à l'habitat	<b>3 873</b>	1 152	<b>3 312</b>	651
Comptes ordinaires et OCH	<b>9 118</b>	2 274	<b>13 667</b>	1 044
Comptes débiteurs	<b>3</b>	0	<b>3</b>	0
INTÉRÊTS DE RETARD	<b>8 658</b>	7 731	<b>9 282</b>	8 310
<b>TOTAL</b>	<b>86 125</b>	38 992	<b>87 073</b>	37 623

## ÉTATS DE PROVISIONS SUR CRÉANCES DOUTEUSES

En milliers d'euros

NATURE DES ENCOURS	Encours brut sur créances douteuses	Provisions	Encours net sur créances douteuses
Crédits de trésorerie	56 450	26 526	<b>29 924</b>
Prêts sur gage	5 553	1 309	<b>4 244</b>
Crédits à l'habitat	6 343	1 152	<b>5 191</b>
Comptes débiteurs	9 118	2 274	<b>6 844</b>
Comptes débiteurs	3	0	<b>3</b>
Intérêts de retard /pénalités CTX	8 658	7 731	<b>927</b>
<b>TOTAL</b>	<b>86 125</b>	38 992	<b>47 133</b>

## RÉPARTITION DES CRÉDITS SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

En milliers d'euros

DURÉE RESTANT À COURIR	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Durée initiale <= 1 an	15 186	27 655	49 035	99 385	0	0
Durée initiale > 1 an	5 852	11 755	17 346	32 944	155 813	90 749

## C. Titres de participation et opérations sur titres

En milliers d'euros

	Valeur brute 2015	Provisions sur dépréciation	Valeur nette 2015	Valeur nette 2014
<b>TITRES DE PARTICIPATION</b>				
SIEMP	5	0	5	5
La Parisienne de l'image	0	0	0	50
ABC Microfinance	25	0	25	25
Microfinance Solidaire	25	0	25	25
Microdon SAS	50	0	50	50
<b>TOTAL</b>	<b>105</b>	<b>0</b>	<b>105</b>	<b>155</b>
<b>OPÉRATIONS SUR TITRE</b>				
Obligations et autres titres cotés	43 825	0	43 825	0
Créances rattachées	452	0	452	0
<b>TOTAL</b>	<b>44 277</b>	<b>0</b>	<b>44 277</b>	<b>0</b>

## D. Immobilisations

En milliers d'euros

NATURE DES IMMOBILISATIONS	Valeur brute 2015	Acquisitions de l'exercice	Virements de poste à poste	Cession de l'exercice	Valeur brute 2014
Immobilisations incorporelles	11 493	- 9	501	- 903	11 904
Terrains et constructions	40 945	0	0	0	40 945
Immobilisations hors exploitation	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	27 725	195	212	- 3 082	30 401
Immobilisations en locations	623	0	0	0	623
Immobilisations incorporelles en cours	336	359	- 564	0	540
Immobilisations corporelles en cours	2 254	1 088	- 212	0	1 378
<b>TOTAL</b>	<b>83 376</b>	<b>1 633</b>	<b>- 63</b>	<b>- 3 985</b>	<b>85 791</b>

Par convention, les cessions de l'exercice sont présentées en signe négatif.

## E. Amortissements

En milliers d'euros

NATURE DES IMMOBILISATIONS	Valeur brute 2015	Cessions de l'exercice	Amortissement de l'exercice	Valeur brute 2014
Immobilisations incorporelles	9 989	- 574	1 010	9 553
Terrains et constructions	18 746	0	679	18 067
Immobilisations hors exploitation	626	0	0	626
Autres immobilisations corporelles	18 370	- 2 000	1 872	18 497
Immobilisations en locations	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>47 730</b>	<b>- 2 574</b>	<b>3 561</b>	<b>46 743</b>

### MÉTHODES D'AMORTISSEMENT ET DURÉES D'UTILISATION ESTIMÉES

Droit au bail	Non amorti	
Frais de développement et d'acquisition des logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Frais de développement et d'acquisition des progiciels	Linéaire	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements et installations	Linéaire	5 à 10 ans
Immeubles d'exploitation	Linéaire	80 ans
Réévaluation de l'immeuble d'exploitation	Linéaire	44 et 50 ans

Le Groupe Crédit Municipal de Paris ne détient aucun contrat de crédit-bail au 31 décembre 2015.

## F. Comptes de régularisation et divers actifs

Le compte « Débiteurs divers » est composé pour l'essentiel des versements attendus des commissaires-priseurs, des dégrèvements d'IS et restitution au titre de crédit d'impôt et de participations de collectivités territoriales au financement des activités du micro-crédit.

En milliers d'euros

NATURE DES COMPTES	2015	2014
<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>2 539</b>	2 969
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	0	0
Titres de développement industriel (CODEVI)	0	0
Débiteurs divers	2 539	2 969
Créances rattachées	0	0
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>8 003</b>	3 257
Comptes de régularisation	1 287	1 415
Impôts différés actif	6 716	1 842
<b>TOTAL</b>	<b>10 542</b>	<b>6 226</b>

## G. Dettes sur les établissements de crédit

En milliers d'euros

NATURE DES COMPTES	2015	2014
Comptes ordinaires créditeurs	880	8
Comptes et emprunts à terme	185 367	254 557
Valeurs données en pension	0	0
Autres sommes dues	0	2
Dettes rattachées	3 204	3 760
<b>TOTAL</b>	<b>189 451</b>	<b>258 327</b>

### RÉPARTITION DES COMPTES À TERME SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

En milliers d'euros

DURÉE RESTANT À COURIR	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Compte et emprunts à terme	0	12 232	16 875	44 375	111 884	0

## H. Comptes créditeurs de la clientèle et autres dépôts de la clientèle

En milliers d'euros

NATURE DES COMPTES	2015	2014
Comptes ordinaires créditeurs	1 216	2 515
Comptes d'épargne à régime spécial	7 670	15 348
Comptes sur Livret	44 696	35 381
Comptes à terme	183 024	204 861
Bons de caisse	30	30
Autres sommes dues	2 979	4 127
Dettes rattachées	5 236	6 916
<b>TOTAL</b>	<b>244 850</b>	<b>269 178</b>

### RÉPARTITION DES COMPTES À TERME SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

En milliers d'euros

DURÉE RESTANT À COURIR	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Comptes créditeurs à terme	3 466	7 161	6 066	27 546	138 785	0

## I. Titres du marché interbancaire et créances négociables

En milliers d'euros

NATURE DES COMPTES	2015	2014
C.D.N.	362 970	444 021
B.M.T.N.	247 000	178 000
Titres donnés en pension	0	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>609 970</b>	622 021
Dettes rattachées	1 803	2 215
<b>TOTAL</b>	<b>611 773</b>	624 236

## RÉPARTITION DES RESSOURCES SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

En milliers d'euros

DURÉE RESTANT À COURIR	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Montant des titres	58 886	77 905	84 912	99 870	278 397	10 000

## J. Comptes de régularisation et autres passifs

En milliers d'euros

NATURE DES COMPTES	2015	2014
CRÉDITEURS DIVERS	8 145	8 716
Comptes de régularisation	3 086	6 514
Retraitement impôts différés passif	3 892	4 123
Retraitement impôts sur le résultat	- 20	0
<b>SOUS TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>6 958</b>	10 637
<b>TOTAL</b>	<b>15 103</b>	19 353

## K. Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros

NATURE DES PROVISIONS	2015	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur nette 2014
Provisions pour plan de départs volontaires (PDV)	0	0	67	67
Provisions pour pertes et charges	1 616	5	46	1 657
Provisions pour litiges	100	100	0	0
Provisions pour risques et charges ayant supportées l'IS	0	0	0	0
Provisions pour gages douteux	17	0	0	17
Provisions pour licenciement	22	0	0	22
Provisions exceptionnelle PSG	0	0	0	0
Provisions pour indemnités de fin de carrière	1	0	563	564
Provisions pour gestion extinctive CMP Banque	20 612	20 612	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>22 369</b>	<b>20 717</b>	<b>675</b>	<b>2 327</b>

## L. Fonds pour risques bancaires généraux

Le fonds pour risques bancaires généraux reste inchangé au 31 décembre 2015 et s'établit à 1 068 K€.

## M. Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros

	Groupe	Minoritaires	TOTAL
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2013	79 147 098	43	79 147 141
Bonis capitalisés	666 596	0	666 596
Dividendes versés	- 200 000	0	- 200 000
Dividendes reçus	0	0	0
Variation du % d'intérêts	0	- 2	- 2
Impôts différés	0	0	0
Résultat de l'exercice 2014	2 369 168	0	2 369 168
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2014	81 982 862	41	81 982 903
Dotations en capital reçue	42 000 000	0	42 000 000
Bonis capitalisés	418 197	0	418 197
Dividendes versés	- 320 000	0	- 320 000
Dividendes reçus	0	0	0
Variation du % d'intérêts	0	- 36	- 36
Impôts différés	0	0	0
Résultat de l'exercice 2015	- 8 837 258	0	- 8 837 258
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2015</b>	<b>115 243 801</b>	<b>6</b>	<b>115 243 806</b>

## 5. NOTES SUR LE HORS BILAN

### A. Instruments financiers à terme

Le Crédit Municipal de Paris détient en portefeuille au 31 décembre 2015 un swap à hauteur de 20 M€ sur un instrument financier à terme. Ce produit de microcouverture a été contracté en 2014 afin de couvrir intégralement le risque de taux sur l'émission d'un BMTN de 20 M€ d'une durée de 3 ans à taux variable. L'opération est enregistrée dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale du contrat.

### B. Engagements donnés et reçus

En milliers d'euros

ENGAGEMENTS	2015	2014	Nature des garanties
ENGAGEMENTS DONNÉS	<b>42 399</b>	53 998	
Engagements de financement	<b>870</b>	1 949	Crédits confirmés en attente de déblocage / Partie non utilisée OCH et autorisations de découverts
Engagements de garantie	<b>100</b>	263	Contrats LOCAPARIS / LACACDC / LACADIE
Garantie à première demande	<b>41 429</b>	51 786	Garantie données à des établissements de crédits
ENGAGEMENTS REÇUS	<b>415 378</b>	461 775	
Engagements de refinancement	<b>0</b>	0	Lignes de trésorerie accordées par des établissements de crédits
Garanties reçues de la clientèle	<b>219 309</b>	272 498	Crédits - Cautions et hypothèques
Prêts sur gage	<b>196 069</b>	189 277	Montant de la garantie des Commissaires Priseurs
ENGAGEMENTS SUR IFT	<b>20 000</b>	20 000	
<b>TOTAL</b>	<b>477 777</b>	535 773	

## 6. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### A. Produit net bancaire

En milliers d'euros

	2015	2014
+ Produits des opérations de trésorerie et interbancaires	11 743	12 283
+ Produits des opérations sur titres	75	28
<b>+ PRODUITS DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE</b>	<b>46 634</b>	47 551
Intérêts	40 519	40 181
Commissions	6 115	7 370
+ Produits des opérations du hors bilan	0	0
+ Autres produits d'exploitation bancaire	4 492	4 550
- Charges sur opérations interbancaires	- 12 968	- 15 822
- Charges sur opérations financières	- 4 753	- 5 412
- Charges sur opérations avec la clientèle	- 9 687	- 6 730
- Charges sur opérations du hors bilan	0	0
- Autres charges d'exploitation bancaire	- 1 008	- 799
+ Autres produits d'exploitation	3 498	3 293
- Autres charges d'exploitation	- 51	- 58
<b>TOTAL</b>	<b>37 976</b>	38 884

### B. Autres produits d'exploitation non bancaire

En milliers d'euros

	2015	2014
Revenus des immeubles	1 787	1 592
Produits divers d'exploitation (Charges refacturées)	299	388
Autres produits divers d'exploitation	1 412	1 312
<b>TOTAL</b>	<b>3 498</b>	3 292

### C. Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros

	2015	2014
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>26 236</b>	16 829
Rémunération du personnel	8 469	10 499
Charges sociales	4 220	5 080
Charges fiscales	1 050	1 125
Autres charges de personnel	150	125
PSE indemnités	12 347	0
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>552</b>	738
<b>SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>2 521</b>	939
Location	2 458	874
Transports et déplacements	63	65
<b>AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>12 629</b>	9 607
Entretien-Réparation-Fournitures	2 771	2 567
Honoraires extérieurs	3 856	3 267
Autres services extérieurs	3 862	3 773
PSE autres charges	2 141	0
TRANSFERT DE CHARGES PDV	- 37	- 1 783
<b>TOTAL</b>	<b>41 901</b>	26 330

### D. Coût du risque

En milliers d'euros

	2015	2014
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE</b>	<b>- 7 775</b>	- 6 657
Dotations nettes sur créances douteuses	- 2 365	- 2 147
Moins values sur ventes	- 68	- 223
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	- 3 650	- 2 674
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provisions	- 874	- 671
Pertes exceptionnelles couvertes par provisions	- 6	0
Dotations nettes sur provisions pour décote sur créances restructurées	- 812	- 942
Dotations nettes sur provisions pour moratoires sur créances restructurées	0	0
Récupérations sur créances amorties	0	0
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>181</b>	135
Dotations nettes sur créances douteuses d'exploitation - Tiers	- 100	- 123
Dotation nettes sur FRBG	0	0
Autres reprises de provisions	281	258
<b>TOTAL</b>	<b>- 7 594</b>	- 6 522

## E. Synthèse des provisions

En milliers d'euros

	Provisions 2015	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cessions de créances	Provisions 2014
Provisions établissement de crédit	0	0	0	0	0
Provisions clients	36 687	34 688	- 33 222	0	35 222
Provisions sur titres de placement	0	0	0	0	0
Provisions sur titres de participation	0	0	0	0	0
Provisions pour dépréciations d'actif immobilisé	0	0	0	0	0
Provisions débiteurs divers	71	13	- 3	0	61
Provisions pour risques et charges	22 368	20 717	- 677	0	2 328
<b>TOTAL</b>	<b>59 127</b>	<b>55 418</b>	<b>- 33 902</b>	<b>0</b>	<b>37 611</b>

## F. Régime fiscal

Le Groupe Crédit Municipal de Paris a opté pour le régime de l'intégration fiscale. L'option a été renouvelée à la fin de l'exercice 2013 pour une nouvelle période de 5 ans.

L'impôt sur les sociétés a été calculé au taux de 33 1/3 %.

L'économie d'impôts réalisée au titre de l'année 2015 du fait du régime d'intégration fiscale est de 3 193 323 € de charge d'IS et 81 201 € de contribution sociale, soit un total de 3 274 524 €. Le résultat fiscal consolidé du groupe étant en 2015 déficitaire, le CMP bénéficie en outre d'un carry back de 256 945 €.

Les impôts différés passifs concernent la réévaluation de l'immeuble d'exploitation du Crédit Municipal de Paris restant à amortir. Celle-ci bénéficie d'une fiscalisation différée.

Les impôts différés actifs concernent principalement les provisions traitées en non déductibles au plan fiscal.

En milliers d'euros

	Taux impôt	Capitaux propres	Total	Impôt	Résultat net
Résultat consolidé		0	- 8 837 297	0	- 8 837 297
Impôts Société		0	- 2 529 756	- 2 529 756	0
Impôts Différés		0	- 5 123 423	- 5 123 423	0
Dégrèvement fiscal		0	0	1 717 326	- 1 717 326
<b>BASE</b>		<b>0</b>	<b>- 16 490 476</b>	<b>- 5 935 853</b>	<b>- 10 554 623</b>

	Taux impôt	Capitaux propres	Résultat brut	Impôt	Résultat net
Résultat à 33,33 % 2015	<b>33,33 %</b>	0	- 9 867 954	- 3 289 318	- 6 578 636
Résultat à 33,33 % 2014	<b>33,33 %</b>	0	- 6 900 446	- 2 300 149	- 4 600 297
Contribution sociale 3,3 % 2014	<b>3,30 %</b>	0	0	0	0
Résultat non fiscalisé		0	218 278	0	218 278
Crédit d'impôt taxe d'apprentissage		0	0	0	0
Crédit d'impôt compétitivité et emploi		0	0	- 346 388	346 388
C3S 2013		0	59 645	0	59 645
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>- 16 490 477</b>	<b>- 5 935 855</b>	<b>- 10 554 622</b>

## G. Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt de 270 K€ généré en 2014 a été utilisé sur l'exercice 2015 pour l'achèvement des travaux de réaménagement de la cour Théophraste Renaudot du Crédit Municipal de Paris afin de permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, pour le personnel et la clientèle de l'établissement.

## H. Éléments exceptionnels

En milliers d'euros

NATURE DES COMPTES	2015	2014
CHARGES EXCEPTIONNELLES	67	- 301
Moins values sur cession actifs	0	0
Moins values sur réalisation de gages	72	0
Titres annulés sur exercices antérieurs	19	1
Indemnités pour gage détériorés	6	25
Autres pertes exceptionnelles	0	6
PDV Charges réglées	37	1 783
PDV Dotation/reprise de provisions	- 68	- 2 116
PRODUITS EXCEPTIONNELS	99	63
Mandats annulés sur exercices antérieurs	16	16
Recouvrements après admission non valeur	0	0
Produits exceptionnels divers	83	47
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>32</b>	<b>364</b>

## 7. AUTRES INFORMATIONS

### A. Effectifs

L'effectif pourvu en équivalent temps plein au 31 décembre 2015 est de 237 ETP.

### B. Rémunérations

Le montant des jetons de présence distribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2015 n'excède pas 40 K€. La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée, cela revenant à fournir l'information concernant leur rémunération individuelle.

### C. Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions de l'article R.123-198 du Code de commerce, il est précisé que le montant des honoraires des commissaires aux comptes pour le Groupe Crédit Municipal de Paris s'élève à 204 K€ HT pour les travaux de contrôle légal des comptes sociaux et comptes consolidés.

De plus, il y a eu un montant d'honoraires facturés de 3 K€ HT au titre de conseils et prestations de service liés à la mission de contrôle légal.

### D. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement notable ayant une incidence significative sur la situation financière du Groupe n'est intervenu après la clôture des comptes 2015.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS GROUPE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

### Exercice clos le 31 décembre 2015

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'orientation et de surveillance, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Crédit Municipal de Paris (E.P.A.), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par l'agent comptable. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

### Règles et principes comptables :

La note «Déclassement des créances douteuses» de l'annexe aux comptes consolidés expose les différentes méthodes de déclassement des créances douteuses et précise les règles relatives aux reclassements d'encours. Nous nous sommes assurés de la justification de ces règles, de leur adéquation aux évolutions économiques constatées et de la correcte transcription des encours de crédit dans le système d'information et dans les comptes consolidés.

### Estimations comptables :

Comme indiqué dans la note « Dépréciation des encours douteux et douteux compromis » de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification et au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Paris,  
le 25 mai 2016

KPMG Audit FS II  
Valéry Foussé  
Associé

Grant Thornton  
Hervé Grondin  
Associé

# RAPPORT DE GESTION CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

L'exercice 2015 affiche un résultat net déficitaire de 35,6 M€ exclusivement lié à l'enregistrement de la dépréciation des titres de CMP Banque consécutive à la décision de mise en gestion extinctive prise en juin 2015. Les fondamentaux du modèle économique du CMP restent néanmoins très solides.

## L'ACTIVITÉ EN 2015

Après que la décision de gestion extinctive de la filiale CMP Banque a été entérinée par la gouvernance du Crédit municipal de Paris (CMP) avec l'aval de la Ville de Paris, il est apparu nécessaire de procéder à une dépréciation des titres de la filiale enregistrés jusqu'alors dans les comptes du CMP à leur valeur historique (84 M€). Sur la base de la valeur actuarielle nette estimée au terme de l'extinction en 2023 à 37,9 M€, une provision de 46,1 M€ a dû être constatée. La Ville de Paris a joué son rôle de tutelle en apportant une dotation en capital de 42 M€ en juillet 2015 nécessaire à la reconstitution des fonds propres du CMP. Le CMP a par la suite procédé à une recapitalisation de sa filiale à hauteur de 24 M€ aux fins de préserver le niveau de fonds propres de la filiale exigé par la réglementation. La dépréciation des titres de CMP Banque réalisée sur l'exercice 2015 explique à elle seule le résultat déficitaire constaté au 31 décembre et permet de dérouler le processus de gestion extinctive sur des bases assainies.

Ni les capacités financières de l'établissement ni les fondamentaux de son cycle d'exploitation ne sont ainsi remis en cause, comme en atteste un produit net bancaire de 23,5 M€ en hausse de 10,9 % par rapport à 2014. Cet accroissement résulte de l'effet conjugué d'une activité toujours soutenue de prêt sur gage, tirée par un fort taux de renouvellement des anciens prêts d'une part, de taux de refinancement qui se sont maintenus à un niveau bas d'autre part.

Les revenus bruts du prêt sur gage se tassent légèrement par rapport à 2014 (-2,1 %) pour atteindre 18,2 M€ en raison d'un allongement du délai de mise en vente des biens gagés, répondant à la vocation sociale de l'établissement, qui s'est traduit par un net repli du nombre de contrats présentés en vente

(-31,5 % par rapport à 2014) et du montant des ventes (-27,7 % par rapport à 2014). L'encours de prêt brut connaît cependant une légère progression de 3,3 % par rapport à 2014 pour s'établir à 196,8 M€ fin 2015, en raison d'une légère hausse des renouvellements (134,4 M€ en 2015 par rapport à 133,1 M€ en 2014, soit une progression de 1 %) et d'une activité de production plus soutenue, le différentiel entre le montant des engagements nouveaux et des dégagements s'établissant en 2015 à 12,7 M€ en progression de 17,6 % par rapport à 2014 (10,8 M€).

Les ventes aux enchères se sont déroulées dans de bonnes conditions, avec un revenu atteignant presque 2 M€, en diminution cependant par rapport à 2014 (-18,4 %), compte tenu notamment du repli du nombre de ventes, le cours soutenu de l'or ayant par ailleurs partiellement compensé ce dernier facteur.

En dépit de la poursuite de la baisse des taux sur les produits de placement, les produits financiers ne connaissent qu'une très légère baisse (-3,8 %) en 2015, en raison du maintien d'une politique de placement dynamique sur des comptes à terme et d'une diversification des contreparties.

L'exercice 2015 enregistre par ailleurs une hausse modérée du produit des revenus locatifs (+1,1 %) malgré un repli des activités de conservation Munigarde (-5,4 % par rapport à 2014), grâce à la réévaluation des loyers pratiqués (alignement sur les valeurs de marché) au fur et à mesure de l'échéance des baux.

Les subventions des collectivités territoriales à la plateforme de Microcrédit et au P2S connaissent une diminution forte par rapport à 2014 (-12,7 %).

S'agissant du microcrédit, les objectifs fixés dans le cadre des différentes conventions avec les financeurs publics n'ont en effet pas été atteints sur l'ensemble du territoire francilien en termes de nombre de dossiers accordés (objectif : 900 dossiers à accorder en 2015 ; réalisé : 654 dossiers accordés). Cette baisse ne résulte pas d'une réduction de la demande mais de l'impossibilité de faire aboutir les dossiers au vu de la situation dégradée des demandeurs et d'une plus grande sélectivité des partenaires bancaires. Corollaire, l'activité de conseil et d'accompagnement autour des difficultés budgétaires s'est beaucoup accrue en 2015 : 1270 personnes pour l'activité des Points Solutions Surendettement (P2S), soit + 55 %, la plateforme étant désormais ouverte à la prise en charge de personnes malendettées.

Ces appels ont entraîné davantage de rendez-vous (+ 52 %) pour un accompagnement optimal des personnes concernées. Enfin, le CMP a poursuivi son activité en matière d'économie sociale et solidaire (ESS) en organisant notamment avec ses partenaires (plus de 100) plusieurs colloques, renforçant ainsi son rôle d'acteur majeur de l'ESS en Ile-de-France et de coordination des parties prenantes en faveur d'une meilleure inclusion bancaire.

## DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

DÉLAI	inférieur ou égal à 15 jours	de 16 à 30 jours	de 31 à 45 jours	de 46 à 60 jours	de 61 à 90 jours	supérieur à 90 jours
Taux de paiement	25,9 %	39,7 %	20,0 %	7,8 %	3,4 %	3,2 %

## LES CHARGES D'EXPLOITATION DEMEURENT STABLES (+ 0,4 % PAR RAPPORT À 2014)

La masse salariale, qui constitue le poste de charges le plus important (50 %), se stabilise à la baisse (-1,7 %) du fait d'une contraction des charges sociales. Les prestations extérieures (publicité, assurances, prestations diverses) sont en légère augmentation (2,7 %) en raison d'une évolution contrastée des dépenses d'honoraires extérieurs qui se contractent (-7,2 %) et d'une augmentation de 8 % des dépenses relatives aux autres services extérieurs, notamment des frais de cotisations diverses dont celles concernant le FGDR.

Le délai de paiement des fournisseurs est compris entre 0 et 30 jours pour 65,6 % des règlements, entre 0 et 45 jours pour 85,6 % des règlements et entre 0 et 60 jours 93,4 % des règlements. La répartition par tranche est indiquée dans le tableau ci-dessus.

Le coefficient d'exploitation est à nouveau en 2015 en amélioration et s'établit à 64,1 %, traduisant une rentabilité accrue de l'établissement par rapport à 2014 (ratio de 70 %). Le coût du risque est légèrement supérieur à celui constaté en 2014, en raison d'une augmentation du volume des créances douteuses, corollaire de l'allongement du délai de mise en vente des gages.

## LE BILAN DU CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS SE CONTRACTE LÉGÈREMENT EN 2015 (-6,4 %), ET ATTEINT 1 003 M€ CONTRE 1 070 M€ AU 31 DÉCEMBRE 2014.

Cette évolution se traduit diversement au passif.

- Elle reflète une forte diminution (-29 %) des emprunts contractés envers les établissements de crédit (132,7 M€ au 31 décembre 2015 contre 186,9 M€ au 31 décembre 2014) ainsi qu'un léger repli des opérations de refinancement réalisées par l'établissement pour la couverture de ses besoins opérationnels et l'alimentation de ses placements, tant s'agissant de la collecte d'épargne (142,6 M€ au 31 décembre 2015 contre 149,2 M€ au 31 décembre 2014, soit - 4,4 %) que s'agissant des titres de créance négociables (611,8 M€ au 31 décembre 2015 contre 624,2 M€ au 31 décembre 2014, soit - 2 %).
- Le montant des dotations passe de 5 M€ à 47 M€ suite à la recapitalisation effectuée par la Ville de Paris en juillet 2015 afin de préserver le niveau de fonds propres de l'établissement, celui des réserves capitalisées s'accroît de 12 % du fait de l'affectation du résultat excédentaire 2014 et du montant des bonis prescrits.

En dépit du déficit de l'exercice 2015 (- 35,6 M€), le niveau des fonds propres du CMP est ainsi consolidé (109,2 M€) et en progression de 6,3 %.

Au 31 décembre 2015, le ratio de solvabilité s'établit à 18,58 % et le ratio de liquidité à 140,9 %.

### A l'actif, la contraction du bilan est le résultat d'une évolution contrastée.

- L'encours brut de prêt sur gage (196,8 M€) est en augmentation légère par rapport à 2014 (+2,9 %).
- L'évolution des créances sur les établissements de crédit (657 M€) traduit tout à la fois une réduction globale du volume de placements (- 6,4 %), une modification de leur composition rendue nécessaire par les nouvelles mesures adoptées par le Comité de Bâle afin de renforcer la résilience du système bancaire en cas de crise de liquidité (l'acquisition d'actifs liquides de haute qualité intervenue en 2015 pour 22 M€ répond à cette exigence) et le maintien du concours du CMP au refinancement de CMP Banque qui se stabilise en légère hausse (215,1 M€ dont 10 M€ de prêt subordonné réalisé en 2013 contre 210,6 M€ en 2014). Par ailleurs, le CMP garantit toujours en hors bilan deux prêts pour sa filiale pour 41,4 M€.
- Enfin, la diminution de la valorisation des titres détenus par le CMP dans sa filiale (37,9 M€ soit -36,8 %) résulte du mouvement croisé de la recapitalisation à hauteur de 24 M€ intervenue en octobre 2015 aux fins de préserver le niveau des fonds propres de CMP Banque et de la dépréciation des titres (- 46,1 M€) concomitamment à la décision de mise en gestion extinctive de la filiale.
- Par ailleurs, l'établissement a poursuivi son programme d'investissement à hauteur de 1,4 M€ en 2015, contre 2 M€ en 2014. La rénovation de l'infrastructure informatique (renouvellement des équipements serveurs...), la réhabilitation du poste de distribution d'électricité de l'établissement et la rénovation de la cour Théophraste Renaudot font partie des chantiers principaux de l'établissement réalisés en 2015. Conformément au budget, les dépenses d'investissement sont assurées intégralement par l'autofinancement.

La décision de mise en gestion extinctive de la filiale CMP Banque et la consolidation subséquente des équilibres financiers permettent à l'établissement d'aborder avec une solidité renforcée et malgré un contexte réglementaire et prudentiel plus contraignant, les principaux défis qu'il doit relever : développer son offre vers de nouvelles clientèles tout en consolidant son modèle original d'accompagnement de personnes en difficultés.

ÉTATS  
FINANCIERS  
PUBLIABLES  
CRÉDIT  
MUNICIPAL  
DE PARIS

**BILAN**

*En euros*

ACTIF	2015	2014
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	5 792 337,41	6 346 756,50
Effets Publics et Valeurs assimilées	0	0
Créances sur les Etablissements de crédit	657 050 680,03	761 575 213,78
Opérations avec la Clientèle	204 809 642,18	199 054 022,44
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	0	0
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	60 166 992,83	5 002 000,00
Obligations et Autres Titres à revenu variable	0	0
Participations et Activité de portefeuille	105 018,07	155 018,07
Parts dans les Entreprises liées	37 924 940,00	60 036 940,00
Immobilisations incorporelles	508 967,89	655 193,49
Immobilisations corporelles	33 136 045,31	34 193 619,65
Capital souscrit non versé	0	0
Actions Propres	0	0
Autres Actifs	2 279 400,45	2 714 098,58
Comptes de régularisation	776 396,15	259 411,32
<b>TOTAL</b>	<b>1 002 550 420,32</b>	<b>1 069 992 273,83</b>

En euros

PASSIF	2015	2014
Caisses, Banques Centrales, C.C.P.	0	0
Dettes envers les Etablissements de crédit	132 664 926,87	186 870 449,54
Opérations avec la Clientèle	144 090 720,86	151 285 963,56
Dettes représentées par un titre	611 773 077,35	624 235 757,27
Autres Passifs	2 294 943,13	2 632 271,38
Comptes de régularisations	366 371,78	78 062,01
Provisions pour Risques et Charges	1 635 180,00	1 675 769,80
Dettes subordonnées	0	0
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	0	0
<b>CAPITAUX PROPRES HORS F.R.B.G.</b>	<b>109 725 200,33</b>	<b>103 214 000,27</b>
Capital souscrit	47 000 000,00	5 000 000,00
Primes d'émission	0	0
Réserves	58 193 220,48	51 969 673,64
Ecart de réévaluation	40 118 976,95	40 118 976,95
Provisions réglementées et Subv. d'investissement	0	0
Report à nouveau (+ / -)	0	0
<b>Résultat de l'exercice (+ / -)</b>	<b>-35 586 997,10</b>	<b>6 125 349,68</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 002 550 420,32</b>	<b>1 069 992 273,83</b>

## HORS-BILAN

En euros

	2015	2014
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>41 428 571,42</b>	<b>51 785 714,28</b>
Engagements de financement	0	0
Engagements de garantie	41 428 571,42	51 785 714,28
Engagements sur titres	0	0
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>196 068 763,58</b>	<b>189 277 333,84</b>
Engagements en faveur de la clientèle	0	0
Engagements de financement reçus	0	0
Engagements de garanties reçus de la clientèle	196 068 763,58	189 277 333,84
<b>ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME</b>	<b>20 000 000,00</b>	<b>20 000 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>257 497 335,00</b>	<b>261 063 048,12</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

## COMPTE DE RÉSULTAT

En euros

	2015	2014
+ Intérêts et Produits assimilés	29 108 119,23	29 473 170,07
- Intérêts et Charges assimilées	-12 438 404,01	-15 605 839,17
+ / - Produits sur opérations de crédit-bail & assimilés	0	0
+ Revenus des titres à revenu variable	0	0
+ Commissions	3 023 832,03	3 958 553,73
- Commissions	-209 773,08	-640 480,58
+ / - Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de négociation	0	0
+ / - Gains ou pertes sur op. des portef. de placement & ass.	0	0
+ Autres produits d'exploitation	4 124 675,88	4 104 661,07
- Autres charges d'exploitation	-73 905,85	-60 844,38
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>23 534 544,20</b>	<b>21 229 220,74</b>
- Charges générales d'exploitation	-12 682 065,45	-12 608 065,80
- Dotations aux amortissements & prov. s/immobilisations	-2 409 469,17	-2 225 983,54
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>8 443 009,58</b>	<b>6 395 171,40</b>
+ / - Coût du risque	-257 773,38	-202 988,44
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>8 185 236,20</b>	<b>6 192 182,96</b>
+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-32 406,82	0
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>8 152 829,38</b>	<b>6 192 182,96</b>
+ / - Résultat exceptionnel	2 417,52	29 727,16
<b>- IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>2 369 756,00</b>	<b>-96 560,44</b>
+ / - Dotations / Reprises de F.R.B.G. et prov. réglementées	-46 112 000,00	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-35 586 997,10</b>	<b>6 125 349,68</b>

## 1. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes du Crédit Municipal de Paris ont été établis conformément aux principes de la profession bancaire et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 applicable aux établissements de crédit. Les principales méthodes comptables adoptées par l'établissement sont les suivantes :

### 1.1 Généralités : la séparation des exercices

Les opérations sont comptabilisées en respectant le principe de séparation des exercices. Les intérêts et commissions assimilées sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêt et sont comptabilisés dans le compte de résultat.

### 1.2 Principes par catégories

#### 1.2.1 Réescompte

Les intérêts courus non échus et les droits de garde des prêts sur gage sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêt, et comptabilisés dans le compte de résultat. Les intérêts perçus sur les opérations de placements de l'établissement sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêt, et comptabilisés dans le compte de résultat. Les droits de garde de l'activité de conservation d'objets d'art Munigarde sont également réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêt, et comptabilisés dans le compte de résultat.

#### 1.2.2 Comptabilisation des créances douteuses et provisionnement

Le règlement n° 2002-03 du Comité de la réglementation comptable modifié par le CRC n° 2005-03 du 03 novembre 2005 définit les critères du classement des créances douteuses au bilan. Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution.

Le déclassement en encours douteux s'opère systématiquement, de façon forfaitaire, lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins. La comptabilisation des créances douteuses des prêts sur gage répond aux normes réglementaires et ban-

caires. Les intérêts des prêts sur gage sont provisionnés à 100 %, dès le troisième mois de retard. Le capital est provisionné selon un taux forfaitaire dont la pertinence est vérifiée et ajustée si besoin est chaque semestre au regard des pertes subies sur les trois dernières années glissantes.

#### 1.2.3 Comptes épargne souscrits par des particuliers

Les intérêts des comptes sur livret sont versés en fin d'année, sauf lors de la clôture du compte où ils sont versés au prorata temporis de l'année en cours. Les intérêts des comptes à terme sont versés à l'échéance, sauf en cas de clôture anticipée où ils sont versés au prorata temporis de la durée du contrat. Les intérêts courus non échus des comptes sur livret et comptes à terme sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêt, et comptabilisés dans le compte de résultat.

#### 1.2.4 Opérations sur titres

Sont considérées comme titres de transaction, les interventions sur titres effectuées dès l'origine avec l'intention de les vendre au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois. Au 31 décembre 2015, le Crédit Municipal de Paris ne détenait aucun actif relevant de cette catégorie.

Sont considérés comme titres de placement, les titres (actions ou obligations) acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. Au 31 décembre 2015, le Crédit Municipal de Paris ne détenait aucun actif relevant de cette catégorie.

Sont considérés comme titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2015, le Crédit Municipal de Paris ne détenait aucun actif relevant de cette catégorie. Au 31 décembre 2015, le Crédit Municipal de Paris détenait un portefeuille d'actif liquide de haute qualité de 21 912 K€.

Sont considérés comme titres de participation, tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d'en assurer le contrôle.

À la clôture de l'exercice, le Crédit Municipal de Paris détenait 99,99 % des parts de CMP Banque, dont la valorisation est de 37 925 K€.

Au 31 décembre 2015, le Crédit Municipal de Paris ne détenait aucun actif financier présentant un risque souverain.

#### 1.2.5 Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et 90-15 du CRBF modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée par l'instruction 2003-03 de la Commission bancaire.

Ainsi, les engagements sont enregistrés dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, destinés à gérer le risque global de taux, sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat à la rubrique « gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

À la clôture de l'exercice, les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à des éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts. La règle de la symétrie s'applique également pour les échanges de taux d'intérêt. Ainsi le différentiel d'intérêt couru latent est comptabilisé prorata temporis dans le compte de résultat, et la plus ou moins-value latente corrigée du montant du réescompte est également enregistrée. Cependant, la prise en compte de ce montant diffère selon l'élément couvert.

Les plus et moins-values latentes des opérations couvertes, évaluées à leur valeur nominale (prêts, emprunts, titres d'investissement) n'ayant pas été traduites en comptabilité, la plus ou moins-value latente constatée sur le contrat d'échange de taux n'a pas à être prise en compte. En revanche, les gains et pertes provenant des couvertures effectuées sur les titres de placement sont pris en compte pour le calcul des provisions. Les produits et charges afférents à ces opérations sont comptabilisés, de manière symétrique, dans la même rubrique que les produits et les charges sur les éléments couverts.

### 1.2.6 Congés payés

La prise des congés payés au Crédit Municipal de Paris se faisant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars de l'année suivante, une provision constituée des soldes des congés du personnel non titulaire restant à prendre au 31 décembre 2015 est comptabilisée, dans les charges générales d'exploitation par variation entre deux exercices.

### 1.2.7 Immobilisations incorporelles et corporelles

En application du CRC 2002-10, la méthode choisie pour évaluer les actifs a consisté à calculer la juste valeur d'un actif à la date de première application, et de la ventiler par composants. Sur la

base des éléments d'actif analysés, seul l'immeuble a été identifié et valorisé par composants. Les acquisitions de l'exercice liées à cet immeuble sont ventilées selon les mêmes composants.

### 1.2.8 Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre :

- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine ;
- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

### 1.2.9 Engagements sociaux

Le Crédit Municipal de Paris n'a aucun régime de participation des salariés aux bénéfices. Il n'existe pas d'accord sur l'intéressement, ni aucune indemnité de fin de carrière au sein du Crédit Municipal de Paris.

Les primes de médailles du travail ne font pas l'objet de provisions, l'établissement adhérent au CNAS.

### 1.2.10 Réévaluation

La réévaluation a été calculée en 1988 sur les immeubles pour une valeur de 40 M€, avec un différé d'impôts sur une durée de 44 ans.

### 1.2.11 Informations sur les transactions entre les parties liées

En application du règlement de l'ANC 2010-04, l'ensemble des opérations avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

## 2. FAITS CARACTÉRISTIQUES ET ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS

L'exercice 2015 a été marqué par la décision de mise en gestion extinctive de la filiale CMP Banque, conduisant le Crédit Municipal de Paris à déprécier à hauteur de 46,1 millions d'euros les titres de participation qu'il détient dans sa filiale après avoir procédé à une augmentation de capital de sa filiale à hauteur de 24 millions d'euros. Parallèlement, la ville de Paris a procédé à une recapitalisation du Crédit Municipal par le versement d'une dotation complémentaire de 42 millions d'euros portant le montant total du capital souscrit de 5 millions à 47 millions.

Les impacts chiffrés de ces opérations sont présentés en note « Titres de participation et opérations sur titres » de cette annexe.

### 3. CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables ou de présentation des états financiers au cours de l'exercice écoulé.

En revanche, un changement d'estimation comptable a été opéré sur l'exercice écoulé quant à la comptabilisation des titres de participation dans

CMP Banque, conduisant à l'estimation d'une valeur d'utilité, non plus basée sur la valeur historique des titres mais sur une valeur actuarielle calculée au terme de la gestion extinctive de la filiale

Ainsi, les titres détenus par le CMP dans sa filiale CMP Banque, enregistrés jusqu'à présent à leur valeur historique pour 84 M€ ont fait l'objet, à la suite de la décision de gestion extinctive prise en juin 2015, d'une dépréciation de 46,12 M€.

### 4. NOTES SUR LE BILAN

#### A. Créances sur les établissements de crédits

En milliers d'euros

NATURE DES CRÉANCES	2015	2014
Compte ordinaires	96 662	216 959
Compte et Prêts à terme	543 594	528 953
Créances rattachées	6 775	5 645
Prêts subordonnés à terme	10 000	10 000
Créances rattachées Prêts subordonnés	19	18
<b>TOTAL</b>	<b>657 050</b>	<b>761 575</b>

Le volume des créances sur les établissements de crédit se rétracte fortement sous l'effet d'une réduction drastique (-62,1 %) du montant des encours sur les comptes sur livret tandis que le volume des comptes et prêts à termes connaît une très légère progression (+ 2,8 %), y compris le maintien du concours du CMP au refinancement de CMP Banque qui se stabilise en légère hausse (215,1 M€ dont 10 M€ de prêt subordonné réalisé en 2013 contre 210,6 M€ en 2014).

#### DURÉE RESTANT À COURIR

En milliers d'euros

	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Compte et prêts à terme	108 155	274 689	24 375	69 375	67 000	0

#### B. Emplois de la clientèle

##### INVENTAIRE (MONTANT NET DE PROVISIONS)

En milliers d'euros

NATURE DES ENCOURS	2015	2014
Prêts sur gage	191 252	187 810
Valeurs non imputées	0	0
Créances douteuses	4 247	1 496
Créances rattachées	9 312	9 748
<b>TOTAL</b>	<b>204 811</b>	<b>199 054</b>

L'encours brut des prêts sur gage est en légère augmentation (+2,9 %) et s'établit en 2015 à 196,8 M€. L'allongement du délai de mise en vente des gages suite à constatation d'impayés génère une augmentation du volume des créances douteuses, notamment par l'application du principe de contagion qui conduit à déclasser en créances douteuses tous les engagements des clients dont l'un au moins des contrats est en situation d'impayés de plus de 3 mois.

## ÉTAT DES PROVISIONS SUR CRÉANCES DOUTEUSES

En milliers d'euros

NATURE DES ENCOURS	Encours brut sur créances douteuses	Provisions	Encours net sur créances douteuses
Déclassement par contagion	2 323	0	<b>2 323</b>
Créances de plus de trois mois	2 112	191	<b>1 921</b>
Gages douteux	1 118	1 118	<b>0</b>
<b>PRÊTS SUR GAGE</b>	<b>5 553</b>	<b>1 309</b>	<b>4 244</b>
Comptes débiteurs	3	0	<b>3</b>
Créances rattachées	1 416	1 416	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 972</b>	<b>2 725</b>	<b>4 247</b>

Les provisions sur prêts sur gage et les provisions sur les intérêts dus progressent entre 2014 et 2015 respectivement de 12,3 % et 5,7 % sous l'effet mécanique de l'allongement du délai de mise en vente des gages. Le déclassement des créances de prêts sur gage connaît une augmentation plus substantielle du fait de la mise en œuvre du principe de contagion. Le risque de non-recouvrement étant mesuré à partir de la constatation des pertes effectivement enregistrées sur les gages mis en vente au cours sur l'exercice courant et les quatre exercices antérieurs, le taux de dépréciation calculé par le rapport des pertes constatées au montant de l'encours de prêts s'établit à 9,05 % en 2015.

## RÉPARTITION DES CRÉDITS SAINS (HORS CRÉANCES RATTACHÉES) SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

En milliers d'euros

	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Montant	15 185	27 654	49 028	99 385	0	0

## C. Titres de participation et opérations sur titres

	Valeur brute 2015	Provisions sur dépréciation	Valeur nette 2015	Valeur nette 2014
<b>TITRES DE PARTICIPATION</b>				
CMP Banque	84 037	46 112	37 925	60 037
SIEMP	5	0	5	5
La Parisienne de l'image	0	0	0	50
ABC Microfinance	25	0	25	25
Microfinance Solidaire	25	0	25	25
Microdon SAS	50	0	50	50
<b>TOTAL</b>	<b>84 142</b>	<b>46 112</b>	<b>38 030</b>	<b>60 192</b>
<b>OPÉRATIONS SUR TITRE</b>				
Obligations et autres titres cotés	21 912	0	21 912	0
Créances rattachées	226	0	226	0
<b>TOTAL</b>	<b>22 138</b>	<b>0</b>	<b>22 138</b>	<b>0</b>

La mise en gestion extinctive de la filiale CMP Banque ayant été entérinée, la valeur des titres détenus par le CMP a été dépréciée sur la base d'un modèle actuariel permettant d'arrêter la valeur finale de CMP Banque à l'horizon de l'extinction de son activité en 2023. Une dépréciation initialement arrêtée à 42 M€ puis réévaluée de 4,112 M€ a été constatée au 31 décembre 2015.

Afin de préserver le niveau de fonds propres de la filiale, le CMP a procédé en octobre 2015 à une recapitalisation à hauteur de 24 M€.

Conformément aux termes d'une délibération de la Ville de Paris et du Conseil d'orientation et de surveillance du Crédit Municipal, la participation détenue par le CMP dans La Parisienne de l'image a été cédée à la Ville en 2015 à son coût d'acquisition. Par ailleurs, conformément aux nouvelles mesures adoptées par le Comité de Bâle afin de renforcer la résilience du système bancaire en cas de crise de liquidité, le CMP a procédé à l'acquisition d'actifs liquides de haute qualité pour 22 M€.

## D. Immobilisations

En milliers d'euros

NATURE DES IMMOBILISATIONS	Valeur brute 2015	Acquisitions de l'exercice	Virements de poste à poste	Cession de l'exercice	Valeur brute 2014
Immobilisations incorporelles	1 829	-18	204	0	1 643
Terrains et constructions	40 945	0	0	0	40 945
Immobilisations hors exploitation	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	22 903	163	0	0	22 740
Immobilisations en locations	623	0	0	0	623
Immobilisations incorporelles en cours	300	168	-204	0	336
Immobilisations corporelles en cours	2 253	894	0	0	1 359
<b>TOTAL</b>	<b>68 853</b>	<b>1 207</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>67 646</b>

Par convention, les cessions de l'exercice sont présentées en signe négatif. Les immobilisations figurent au bilan pour leur prix d'acquisition.

## E. Amortissements

En milliers d'euros

NATURE DES IMMOBILISATIONS	Valeur brute 2015	Cessions de l'exercice	Amortissement de l'exercice	Valeur brute 2014
Immobilisations incorporelles	1 620	0	296	1 324
Terrains et constructions	18 747	0	679	18 068
Immobilisations hors exploitation	624	0	0	624
Autres immobilisations corporelles	14 215	0	1 434	12 781
Immobilisations en locations	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>35 206</b>	<b>0</b>	<b>2 409</b>	<b>32 797</b>

Les méthodes d'amortissement et les durées de vie estimées sont les suivantes :

### NATURE DES TRAVAUX

En milliers d'euros

	Durées d'amortissements	Valeur d'achat	Valeur nette 2015	Valeur nette 2014
Rénovation du bâtiment	10 ans	1 300	418	458
Travaux de sécurité	10 ans	2 004	1 010	870
Rénovation de la toiture	10 ans	1 387	810	929
Motorisation des accès	5 ans	71	0	0
Chauffage, climatisation, électricité	5 ans	438	58	92
<b>TOTAL</b>		<b>5 200</b>	<b>2 296</b>	<b>2 349</b>

### NATURE DES IMMOBILISATIONS

Frais de développement et logiciels	Linéaire	3 ou 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 et 5 ans
Agencements et installations	Linéaire	5 et 10 ans
Réévaluation de l'immeuble	Linéaire	44 et 50 ans

## F. Comptes de régularisation et divers actifs

En milliers d'euros

NATURE DES COMPTES	2015	2014
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	0	0
Débiteurs divers	2 279	2 714
Comptes de régularisation	776	259
Créances rattachées	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 055</b>	<b>2 973</b>

Le compte « Débiteurs divers » est composé pour l'essentiel des versements attendus des commissaires-priseurs, des dégrèvements d'IS et restitution au titre de crédit d'impôt et de participations de collectivités territoriales au financement des activités du micro-crédit. Au titre de l'année 2015, il restait à percevoir 117 K€ de prestations de service refacturé à CMP Banque.

## G. Dettes sur les établissements de crédit

En milliers d'euros

NATURE DES CRÉANCES	2015	2014
Comptes et emprunts à terme	131 792	185 625
Créances rattachées	873	1 245
<b>TOTAL</b>	<b>132 665</b>	<b>186 870</b>

Les dettes envers les établissements de crédit ont connu une décroissance forte en 2015 (- 29 %) passant de 185,6 M€ à 131,8 M€.

### RÉPARTITION DES COMPTES ET EMPRUNTS À TERME SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

En milliers d'euros

DURÉE RESTANT À COURIR	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Comptes créditeurs à terme	0	4 375	14 375	44 375	68 667	0

## H. Comptes créditeurs de la clientèle et autres dépôts de la clientèle

En milliers d'euros

NATURE DES COMPTES	2015	2014
Bons de caisse	30	30
Comptes à terme	96 118	109 392
Comptes sur Livret	44 696	35 381
Autres sommes dues	1 444	2 037
Dettes rattachées	1 803	4 445
<b>TOTAL</b>	<b>144 091</b>	<b>151 285</b>

Le Crédit Municipal de Paris distribue depuis juin 2012 des produits d'épargne aux particuliers pour diversifier ses sources de refinancement. Au 31 décembre 2015, ces dépôts sont constitués de comptes sur livret pour 44 696 K€ et de comptes à terme pour 96 118 K€. Les comptes à terme sont d'une durée de 6 à 36 mois renouvelables.

Le volume de l'encours des comptes créditeurs de la clientèle évolue légèrement à la baisse sous l'effet d'une forte décroissance des comptes à terme (-12,1 %) et d'une augmentation significative des comptes sur livret (+ 26,3 %).

### RÉPARTITION DES COMPTES À TERME SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

En milliers

DURÉE RESTANT À COURIR	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Comptes créditeurs à terme	3 466	7 161	6 066	18 546	60 879	0

## I. Titres de créances négociables

En milliers d'euros

NATURE DES COMPTES	2015	2014
C.D.N.	362 970	444 021
B.M.T.N.	247 000	178 000
Titres donnés en pension	0	0
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>609 970</b>	<b>622 021</b>
Dettes rattachées	1 803	2 215
<b>TOTAL</b>	<b>611 773</b>	<b>624 236</b>

## RÉPARTITION DES RESSOURCES (HORS DETTES RATTACHÉES) SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

En milliers d'euros

DURÉE RESTANT À COURIR	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Montant	58 886	77 905	84 912	99 870	278 397	10 000

## J. Comptes de régularisation et autres passifs

En milliers d'euros

NATURE DES COMPTES	2015	2014
Créditeurs divers	2 296	2 632
Comptes de régularisation	366	78
<b>TOTAL</b>	<b>2 661</b>	<b>2 710</b>

Le compte créditeurs divers enregistrent essentiellement les charges à payer fournisseur (0,8 M€), la taxe sur les salaires et autres prélèvements sociaux (0,2 M€), le prélèvement forfaitaire sur les revenus de l'épargne à reverser aux services fiscaux (0,3 M€), diverses avances antérieurement consenties par des organismes publics dans le cadre de convention de gestion d'actions sociales en voie d'extinction (0,3 M€).

## K. Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros

NATURE DES PROVISIONS	Valeur nette 2015	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur nette 2014
Provisions pour retraites	0	0	0	0
Provisions pour pertes et charges	1 617	5	46	1 658
Provisions pour risques et charges ayant supporté l'IS	0	0	0	0
Provisions pour licenciement	0	0	0	0
Provisions exceptionnelles PSG	0	0	0	0
Provisions pour gages douteux	18	0	0	18
<b>TOTAL</b>	<b>1 635</b>	<b>5</b>	<b>46</b>	<b>1 676</b>

## 5. CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

CAPITAUX PROPRES	2015	Dividendes distribués	Capitalisation des bonis	Complément de dotation	Affectation du résultat	2014
Dotation initiale	47 000	0	0	42 000	0	5 000
<b>RÉSERVES</b>	<b>58 193</b>	<b>0</b>	<b>418</b>	<b>0</b>	<b>5 805</b>	<b>51 970</b>
Excédents capitalisés	47 368	0	0	0	5 805	41 563
Bonis capitalisés	10 825	0	418	0	0	10 407
Ecart de réévaluation	40 119	0	0	0	0	40 119
Report à nouveau	0	0	0	0	0	0
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>145 312</b>	<b>0</b>	<b>418</b>	<b>42 000</b>	<b>5 805</b>	<b>97 089</b>
Résultat de l'exercice avant affectation et distribution	-35 587	-320	0	0	-5 805	6 125
<b>TOTAL</b>	<b>109 725</b>	<b>-320</b>	<b>418</b>	<b>42 000</b>	<b>0</b>	<b>103 214</b>

Le résultat de l'exercice 2014 de 6 125 349,68 € a été distribué à hauteur de 220 000 € à l'établissement public administratif « Paris Musées », à hauteur de 60 000 € à l'association à but non lucratif « Festival d'Automne » et à hauteur de 40 000 € à microDON, startup de l'économie sociale et solidaire. 5 805 349,68 € ont été affectés aux réserves.

## 6. NOTES SUR LE HORS BILAN

### A. Opérations sur swap

Le Crédit Municipal de Paris détient en portefeuille au 31 décembre 2015 un swap à hauteur de 20 M€ sur un instrument financier à terme. Ce produit de micro couverture a été contracté en 2014 afin de couvrir intégralement le risque de taux sur l'émission d'un BMTN de 20 M€ d'une durée de 3 ans à taux variable. L'opération est enregistrée dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale du contrat.

### B. Engagements donnés et reçus

En milliers d'euros

HORS BILAN	2015	2014
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>41 428 571,42</b>	<b>51 785 714,28</b>
Engagements de financement	0	0
Engagements de garantie	41 428 571,42	51 785 714,28
Engagements sur titres	0	0
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>196 068 763,58</b>	<b>189 277 333,84</b>
Engagements en faveur de la clientèle	0	0
Engagement de financement reçus	0	0
Engagements de garanties reçus de la clientèle	196 068 763,58	189 277 333,84
<b>ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME</b>	<b>20 000 000,00</b>	<b>20 000 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>257 497 335,00</b>	<b>261 063 048,12</b>

Le Crédit Municipal de Paris a accordé à sa filiale CMP Banque deux garanties à première demande sur les emprunts directement souscrits par cette dernière auprès de l'établissement de crédit Dexia.

## 7. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### A. Produit net bancaire

En milliers d'euros

	2015	2014
+ Produits des opérations de trésorerie et interbancaires	11 737	12 248
+ Produits des opérations sur titres	75	28
<b>+ PRODUITS DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE</b>	<b>18 172</b>	<b>18 557</b>
Intérêts	15 148	14 598
Commissions	3 024	3 959
+ Produits des opérations du hors bilan	0	0
+ Autres produits d'exploitation bancaire	2 147	2 599
- Charges sur opérations interbancaires	- 5 437	- 6 767
- Charges sur opérations financières	- 4 322	- 5 057
- Charges sur opérations avec la clientèle	- 2 889	- 4 422
- Charges sur opérations du hors bilan	0	0
- Autres charges d'exploitation bancaire	- 73	- 61
+ Autres produits d'exploitation	3 249	3 215
- Autres charges d'exploitation	- 1	0
<b>PRODUIT NET BANCAIRE (AVANT CHARGES REFACTURÉES)</b>	<b>22 659</b>	<b>20 340</b>
+ Charges refacturées intra-groupe	875	890
<b>PRODUIT NET BANCAIRE AVEC CHARGES REFACTURÉES</b>	<b>23 534</b>	<b>21 230</b>

### B. Produits accessoires

En milliers d'euros

	2015	2014
Revenus des immeubles	1 787	1 592
Produits divers d'exploitation (Charges refacturées)	299	388
Autres produits divers d'exploitation	1 163	1 235
Refacturation intra-groupe	413	428
Loyer perçu de CMP Banque	462	462
<b>TOTAL</b>	<b>4 124</b>	<b>4 105</b>

## C. Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros

	2015	2014
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>6 330</b>	<b>6 440</b>
Rémunération du personnel	4 067	4 041
Charges sociales	1 834	1 979
Charges fiscales	429	420
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>318</b>	<b>304</b>
<b>SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>18</b>	<b>13</b>
Location	9	5
Rémunération d'intermédiaires	0	0
Transports et déplacements	9	8
<b>AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>5 573</b>	<b>5 428</b>
Entretien-Réparation-Fournitures	1 569	1 543
Honoraires extérieurs	1 172	1 263
Autres services extérieurs	2 832	2 622
<b>REFACTURATION INTRA-GROUPE</b>	<b>443</b>	<b>424</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 682</b>	<b>12 609</b>

## D. Coût du risque

En milliers d'euros

	2015	2014
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE</b>	<b>- 540</b>	<b>- 461</b>
Dotation nette sur créances douteuses	- 465	- 238
Moins values sur ventes	- 68	- 223
Dotations exceptionnelles	0	0
Pertes exceptionnelles	- 6	0
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	-1	0
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provisions	0	0
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>281</b>	<b>258</b>
Dotations nettes sur créances douteuses d'exploitation - Tiers	0	0
Dotation nette sur FRNG	0	0
Reprises de provisions	281	258
<b>TOTAL</b>	<b>- 259</b>	<b>- 203</b>

Par convention, les postes du coût du risque en charges sont présentés en signes négatifs.

## E. Synthèse des provisions

En milliers d'euros

	Provisions 2015	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions 2014
Provisions établissement de crédit	0	0	0	0
Provisions clients	2 725	452	232	2 505
Provisions sur titres de placement	0	0	0	0
Provisions sur titres de participation	46 112	46 112	0	0
Provisions pour dépréciations d'actif immobilisé	0	0	0	0
Provisions débiteurs divers	70	13	3	60
Provisions pour risques et charges	1 635	5	46	1 676
<b>TOTAL</b>	<b>50 542</b>	<b>46 582</b>	<b>281</b>	<b>4 241</b>

## F. Éléments exceptionnels

En milliers d'euros

NATURE DES COMPTES	2015	2014
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>97</b>	<b>32</b>
Moins values sur cession actifs	0	0
Titres annulés sur exercices antérieurs	72	1
Indemnités pour gages détériorés	19	25
Autres pertes exceptionnelles	6	6
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>99</b>	<b>62</b>
Mandats annulés sur exercices antérieurs	16	16
Recouvrements après admission non valeur	0	0
Produits exceptionnels divers	83	47
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>2</b>	<b>30</b>

## G. Régime fiscal

L'impôt sur les sociétés a été calculé au taux de 33 1/3 % ; le poste inclut également la contribution sociale sur les bénéfices à 3,30 %.

Le Crédit Municipal de Paris est la société consolidante du Groupe Crédit Municipal de Paris. À ce titre, l'établissement fait partie d'un périmètre d'intégration fiscale auquel participe sa filiale CMP Banque.

L'ajustement d'impôt sur les sociétés, après calcul de l'intégration fiscale, est conservé par la société mère. Une convention a été signée entre le Crédit Municipal de Paris et CMP Banque pour formaliser cette intégration fiscale. L'option a été renouvelée à la fin de l'exercice 2013 pour une nouvelle période de 5 ans.

L'économie d'impôts réalisée au titre de l'année 2015 du fait du régime d'intégration fiscale est de 3 193 323 € de charge d'IS et 81 201 € de contribution sociale, soit un total de 3 274 524 €. Le résultat fiscal consolidé du groupe étant en 2015 déficitaire, le CMP bénéficie en outre d'un carry back de 256 945 €.

## H. Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE)

Conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, le Crédit Municipal de Paris a bénéficié en 2015 d'un crédit d'impôt ayant pour objet l'amélioration de sa compétitivité.

CICE	2015	2014
<b>MONTANT</b>	<b>186 388</b>	<b>179 216</b>

Le crédit d'impôt généré en 2014 a été utilisé sur l'exercice 2015 sur les dépenses d'investissement liées à l'accueil des publics à motricité réduite. Les travaux ont ainsi porté sur le réhaussement de la cour Théophraste Renaudot.

## 8. AUTRES INFORMATIONS

### A. Effectifs

L'effectif pourvu en équivalent temps plein au 31 décembre 2015 est de 118 ETP.

### B. Rémunérations

Aucun jeton de présence n'est alloué aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance. La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée, cela revenant à fournir l'information concernant leur rémunération individuelle.

### C. événements postérieurs à la clôture

Aucun événement notable n'est intervenu après la clôture des comptes 2015.

## 9. FILIALES ET PARTICIPATIONS

### INFORMATIONS FINANCIÈRES

En milliers d'euros

RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE FILIALE ET PARTICIPATION DONT LA VALEUR EXCÈDE 1 % DU CAPITAL ASTREINTE À LA PUBLICATION	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Résultats (bénéfices ou pertes du dernier exercice clos)
<b>FILIALES DÉTENUES À PLUS DE 50 %</b>				
CMP Banque	84 037		99,99	<b>- 24 486</b>
55, rue des Francs Bourgeois 75004 PARIS SIREN n° B 451 309 728 Code CIB : 50140 A				
<b>PARTICIPATIONS DÉTENUES ENTRE 10 ET 50 %</b>				
Néant				

### RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS	FILIALES		PARTICIPATIONS	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
Brute	84 037	0	0	0
Nette	37 925	0	0	0
Montant des prêts et avances accordés	80 000	0	0	0
Montants des prêts subordonnés	10 000	0	0	0
Montant des engagements et avals donnés	41 429	0	0	0
Montant des dividendes encaissés	0	0	0	0

### EMPRUNTS BLANCS LIÉS À LA FILIALISATION

Lors de la filialisation, des emprunts blancs ainsi que des BMTN ont été apportés à CMP Banque pour un montant de 287 M€. Le Crédit Municipal de Paris, tout en restant titulaire des emprunts auprès de ses correspondants extérieurs, a octroyé des prêts « miroirs » à CMP Banque avec des conditions similaires (montant, durée, taux d'intérêt). Le portefeuille issu de la filialisation est aujourd'hui uniquement composé d'emprunts blancs, et d'une valeur de 13 125 000 €.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Madame le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'orientation et de surveillance, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Crédit Municipal de Paris tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'agent comptable. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2 « Changement de méthodes comptables » de l'annexe concernant l'estimation de la dépréciation des titres par le CMP dans sa filiale CMP Banque. Enregistrés à leur coût historique pour 84 M€, ces titres ont fait l'objet, à la suite de la décision de mise en gestion extinctive de cette dernière, prise en juin 2015, d'une dépréciation de 46,12 M€. Cette dépréciation se fonde sur la valeur terminale de CMP Banque, déterminée par une expertise indépendante.

## Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Estimations comptables

#### *Dépréciation et provision pour risque de crédit*

Comme indiqué dans les notes 1.2.2 et 3-B de l'annexe, votre établissement constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification et au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur général et dans les documents adressés aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense et Paris, le 25 mai 2016,

KPMG Audit FS II  
Valéry Foussé  
Associé

Grant Thornton  
Hervé Grondin  
Associé

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Madame le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre établissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'orientation et de surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

## Conventions soumises à l'approbation du conseil d'orientation et de surveillance

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du Conseil d'orientation et de surveillance en application des dispositions de l'article R. L. 225-86 du Code de commerce.

## Conventions déjà approuvées par le Conseil d'orientation et de surveillance

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par le Conseil d'orientation et de surveillance dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense et Paris,  
le 25 mai 2016

KPMG Audit FS II  
Valéry Foussé  
Associé

Grant Thornton  
Hervé Grondin  
Associé

# RAPPORT DE GESTION CMP BANQUE

Les Conseils d'administration de CMP Banque des 8 et 30 juin 2015 ont donné mandat au Directeur général de CMP Banque pour réaliser la mise en œuvre et les modalités d'une gestion extinctive de la banque dans le respect des prérogatives des institutions représentatives du personnel. Après obtention de la validation de la DIRECCTE sur le Plan de Sauvegarde de l'Emploi portant sur la totalité de l'effectif, le Conseil d'administration du 9 décembre 2015 a acté la mise en œuvre des 84 premiers licenciements et le dépôt d'une demande de retrait de l'agrément bancaire auprès de l'ACPR.

## L'ACTIVITÉ EN 2015

Les comptes 2015 de CMP Banque traduisent les impacts financiers de cette mise en gestion extinctive, démarrée avec l'arrêt des activités commerciales et bancaires dès mi-septembre 2015.

Pour la clôture des comptes annuels, dans ce contexte, les comptes sociaux de CMP Banque au 31 décembre 2015 restent établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation.

En outre, CMP Banque pourra bénéficier tout au long de la période de gestion extinctive du refinancement de sa maison-mère. La convention fiscale entre CMP Banque et le Crédit Municipal de Paris est également maintenue sur la période.

Le plan d'affaires qui a été élaboré, au titre de cette période de gestion extinctive, a pris en compte l'écoulement normalement attendu des encours de crédits intégrant des données historiques issues de la gestion du portefeuille.

## LE PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)

Au 31 décembre 2015, le PNB atteint 15,7 M€, en régression de 17% par rapport à 2014 (18,9 M€).

Cette évolution résulte des éléments suivants :

- La marge nette sur intérêts fait apparaître une baisse de 23 % à 10,72 M€ au 31 décembre 2015 contre 13,94 M€ au 31 décembre 2014 qui s'explique principalement par la comptabilisation des provisions liées à la mise en œuvre de la gestion extinctive et notamment, une dotation de 3,9 M€ pour couvrir les risques qui pourraient découler de la clôture anticipée des comptes d'épargne de la clientèle, nécessaire pour l'obtention du retrait d'agrément bancaire.
- Toutefois, d'autres phénomènes impactent la marge d'intérêt dans un sens positif :

- Une légère croissance (+ 3%) des intérêts perçus sur les encours de crédits (24,74 M€ en 2015 versus 24,05 M€ en 2014, soit + 688 K€).
- Une baisse du coût total du refinancement (- 9%, soit une économie de 1 M€) compte tenu du contexte favorable des taux en 2015 qui restent bas et de la diminution des besoins de refinancement concomitamment à l'arrêt de la production.
- Les commissions nettes sont en retrait de - 4% sur la même période, à 4,42 M€ à fin 2015 versus 4,62 M€ à fin 2014. Les évolutions les plus notables concernent l'arrêt des commissions reçues du CNAS (248 K€) du fait de l'arrêt de la convention de distribution de prêts bonifiés et les commissions versées aux apporteurs qui ont fortement progressées en 2015 (+ 217 K€, soit + 57%).
- Les produits accessoires enregistrent une progression sensible en raison d'une récupération de 188 K€ issue du dénouement positif d'un litige juridique avec un fournisseur.

## LES FRAIS GÉNÉRAUX

A 30,5 M€, le total des charges générales d'exploitation laisse apparaître une progression notable par rapport à 2014 (15 M€).

Les principales raisons de cette évolution sont la prise en compte :

- du coût du plan de sauvegarde de l'emploi pour un montant de 15,05 M€ incluant l'ensemble des indemnités versées aux collaborateurs, les dépenses et frais d'accompagnement et les honoraires des conseils juridiques et cabinets de repositionnement.
- du coût lié à la fermeture du réseau commercial portant essentiellement sur la résiliation anticipée des baux commerciaux et estimé à 1,56 M€.

## LE COÛT DU RISQUE

À 7,3 M€, le coût du risque est en progression de 16 % par rapport à 2014.

L'effet de provisionnement a été maintenu sur l'année 2015 dans un contexte marqué par :

- Une poursuite de la décroissance des encours bruts douteux et compromis (hors intérêts de retard), passés de 75,1 M€ au 31 décembre 2014 à 71,9 M€ au 31 décembre 2015.
- Une baisse de l'assiette des créances individualisées (17,9 M€ à fin 2015 versus 22 M€ fin 2014).
- Une hausse des encours douteux compromis déchu (25 M€ à fin 2015 contre 20,7 M€ à fin 2014) du fait de l'abaissement progressif du seuil de transfert des dossiers en contentieux de 9 impayés en janvier 2015 à 7 impayés en juillet 2015.

Au final, le taux de provisionnement moyen des créances douteuses s'établit à 45,82 % à fin 2015 à comparer aux 42,27 % constatés à fin 2014.

Le renforcement des provisions relatives aux créances individualisées (prêts hypothécaires et OCH) s'est poursuivi en 2015 avec une dotation nette de 0,817 M€. Le taux moyen de provisionnement de cette catégorie progresse en conséquence de 9,80 % à fin 2014 à 16,57 % à fin 2015. Le niveau des pertes sur créances douteuses (provisionnées et non provisionnées) s'est élevé à 4,5 M€ fin 2015 contre 3,3 M€ fin 2014.

### RÉSULTATS

L'année 2015, du fait de la décision de mettre en gestion extinctive CMP Banque, se traduit par une perte de 24,48 M€, après prise en compte des effets directement liés à la gestion extinctive qui s'élèvent globalement à 22 M€ et intègrent les provisions spécifiques à hauteur de 20,6 M€ et la moins value sur immobilisations résultant de la fermeture du réseau commercial pour 1,4 M€.

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, a décidé d'affecter le résultat de l'exercice, soit -24 485 722,82 € en report à nouveau. Il est rappelé que 0 de dividende a été versé au CMP au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.

### ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES ET DU RATIO DE SOLVABILITÉ

Pour soutenir les fonds propres de CMP Banque et lui permettre de recouvrer sa capacité à respecter les ratios prudentiels, le Crédit Municipal a procédé à une recapitalisation de CMP Banque à hauteur de 24 M€ le 12 octobre 2015.

Compte tenu de cette opération de renforcement de fonds propres de CMP Banque, le ratio sur fonds propres de base est passé de 10,31 % à 11,86 % à fin 2015 pour une obligation spécifique fixée par l'ACPR à 9 %.

Le ratio sur fonds propres totaux, intégrant les 10 M€ d'emprunt subordonné, s'établit à 14,80 % à fin 2015 versus 12,88 % à fin 2014 pour un seuil fixé à 11 % par l'ACPR.

Au 31 décembre 2015, les capitaux propres de CMP Banque s'élèvent à 40,6 M€ et sont inférieurs à la moitié du capital social qui est de 84,037 M€.

Le plan d'affaires au titre de l'exercice 2016 montre un niveau de fonds propres réglementaires suffisant par rapport aux règles de la CRD4.

### PARTICIPATION DES SALARIÉS

La participation des salariés au capital social du 31 décembre 2015 est égale à zéro. Aucune action de CMP Banque n'est détenue par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise.

### ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DU 31 DÉCEMBRE 2015

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs postérieurs à la date d'arrêté du 31 décembre 2015.

### ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT ET ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La banque n'a pas d'activité en matière de recherche et de développement. De même, la banque n'est pas à ce jour engagée dans des actions de développement durable.

Son activité principale jusqu'à l'arrêt des activités commerciales et bancaires, était de lutter contre les conséquences sociales du malendettement des particuliers, en rééquilibrant leur budget dans le cadre des prêts de restructuration.

### CONCLUSION

Il convient de souligner que la mise en œuvre du projet de gestion extinctive de la banque et son déroulement social, opérationnel et calendaire ont été réalisés dans un contexte organisé, structuré et maîtrisé.

En liaison avec le Conseil d'administration de CMP Banque et la Direction générale du Crédit Municipal de Paris, la Direction générale de CMP Banque a conduit ces travaux, en ayant établi un accord de méthode avec les Instances Représentatives du Personnel.

La validation du PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) par la DIRECCTE le 2 décembre 2015 est la résultante d'une négociation sociale contributive qui s'est traduite par la signature d'un accord collectif majoritaire du Livre 1 au titre du PSE entre la Direction générale et les 2 organisations syndicales en date du 29 octobre 2015.

C'est dans ce contexte que la Direction générale a été mandatée par le Conseil d'administration du 9 décembre 2015 pour procéder à la mise en œuvre des 84 départs prévus sur 2016 et à la mise en place de l'organisation cible.

Le pilotage de la gestion extinctive des portefeuilles de crédits est assuré par un effectif cible de 37 collaborateurs à fin 2016. L'activité de CMP Banque sera dorénavant concentrée sur la gestion du portefeuille de crédits, en veillant à la non dégradation des performances de recouvrement.

### Par ailleurs, trois principaux chantiers mobiliseront CMP Banque sur l'année 2016 :

- la demande de retrait d'agrément bancaire qui nécessitera un ajustement des processus informatiques et comptables,
- l'examen d'opportunités de cession de créances saines et contentieuses,
- l'accompagnement des collaborateurs, ayant quitté CMP Banque, dans leur repositionnement avec le support d'un cabinet d'outplacement et l'engagement du CMP et de la Ville de Paris de proposer des postes vacants aux collaborateurs de CMP Banque. Ainsi, à fin mars 2016, 37 collaborateurs ont été repositionnés, dont 8 au CMP et 12 à la Ville de Paris.

# INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CMP BANQUE

## LISTE DES ADMINISTRATEURS ET MANDATAIRES SOCIAUX DE CMP BANQUE ET DE LEURS AUTRES MANDATS

AVRIL 2016

**M. Frédéric Mauget**

Directeur général du Crédit Municipal de Paris  
Représentant permanent du Crédit Municipal de Paris

**M. Jean-Philippe Brinet**

Président du Conseil d'administration de CMP Banque  
· *ACTIA Groupe* : Administrateur

**M. Jean-Paul Escande**

Administrateur de CMP Banque  
· *CIC Sud Ouest* : Administrateur  
· *Schröder et Schyler S.A.* : Administrateur

**Mme Valérie de Brem**

Administratrice de CMP Banque  
· *Siemp* : Directrice générale  
· *Soreqa* : Directrice générale

**M. Olivier Pastré**

Administrateur de CMP Banque  
· *IM. Bank (Tunis)* : Président du conseil et Administrateur  
· *Financière Vivéris* : Administrateur

**M. Jean-Marc Maury**

Administrateur de CMP Banque  
· *néant*

**M. Philippe Zamaron**

Directeur général de CMP Banque  
· *néant*

**M. Thierry Vieugué-Perdu**

Directeur général délégué de CMP Banque  
· *néant*

## RATIO DE FONDS PROPRES

Détermination des fonds propres - États de synthèse du ratio de solvabilité

ÉTAT CA	2015
<b>FONDS PROPRES DE BASE</b>	<b>40 340</b>
Capital	84 037
+/- Réserves et report à nouveau	-18 951
Fonds pour risques bancaires généraux	1 068
+/- Résultat intermédiaire	-24 486
- Immobilisations incorporelles	-1 328
<b>FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES</b>	
Emprunt subordonné CMP	10 000
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>50 340</b>

## Exigences de fonds propres

### APPROCHE STANDARD DU RISQUE DE CRÉDIT

	Total ex. brutes	Total ex. nettes	Total pondéré	Exigences FP
Adm. Centrales & banques centrales	23 060	23 060	0	0
Établissements de crédit	56 600	56 600	11 320	906
Entreprises	0	0	0	0
Clientèle de détail	319 326	318 916	239 187	19 135
Expositions en défaut	79 153	42 886	49 390	3 951
Actions	0	0	0	0
Autres actifs	6 491	2 338	2 241	179
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>484 631</b>	<b>443 800</b>	<b>302 138</b>	<b>24 171</b>
Hors-bilan	970	970	890	71
<b>SOUS-TOTAL 2</b>	<b>485 600</b>	<b>444 769</b>	<b>303 027</b>	<b>24 242</b>

### APPROCHE DE BASE DU RISQUE OPÉRATIONNEL

37 038

**2 963**

### MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE TOTAL DES EXIGENCES EN FONDS PROPRES

340 066

**27 205**

RATIO DE SOLVABILITÉ S/FONDS PROPRES DE BASE

11,86 %

RATIO DE SOLVABILITÉ S/FONDS PROPRES TOTAUX

14,80 %

## RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME - LCR

Le ratio de liquidité à court terme - LCR s'établit à 98 % à fin décembre 2015 pour une exigence fixée à 60 %.

# INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS CMP BANQUE

Application de la loi de modernisation de l'économie du 04 août 2008  
Rapport de gestion - Information légale relative aux délais de paiement des fournisseurs

En milliers d'euros

	Dettes fournisseurs 2015	Répartition (en%)	Dettes fournisseurs /2014	Répartition (en%)
<b>MONTANT INSCRIT AU BILAN</b>	<b>281</b>	100 %	363	100 %
Répartition par échéance				
De 0 à 30 jours	<b>270</b>	96 %	325	90 %
De 30 à 60 jours	<b>10</b>	4 %	33	9 %
Plus de 60 jours	<b>1</b>	0 %	5	1 %

# ÉTATS FINANCIERS CMP BANQUE

## BILAN

En euros

ACTIF	2015	2014
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	545 981,28	342 525,08
Effets Publics et Valeurs assimilées	0,00	0,00
Créances sur les Établissements de crédit	57 072 532,12	26 310 590,68
Opérations avec la Clientèle	362 377 750,65	424 526 198,14
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	22 138 475,94	0,00
Obligations et Autres Titres à revenu variable	0,00	0,00
Participations et Activité de portefeuille	0,00	0,00
Parts dans les Entreprises liées	0,00	0,00
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	1 328 286,31	2 233 320,98
Immobilisations corporelles	669 378,27	1 964 625,35
Capital souscrit non versé	0,00	0,00
Actions Propres	0,00	0,00
Autres Actifs	484 128,69	487 440,60
Comptes de régularisation	511 413,09	1 155 394,66
<b>TOTAL</b>	<b>445 127 946,35</b>	<b>457 020 095,49</b>

En euros

PASSIF	2015	2014
Banques Centrales, C.C.P.	0,00	0,00
Dettes envers les Établissements de crédit	263 154 376,21	273 550 769,90
Opérations avec la Clientèle	100 759 421,05	117 892 359,26
Dettes représentées par un titre	0,00	0,00
Autres Passifs	5 966 986,25	6 197 674,29
Comptes de régularisations	2 826 088,30	6 553 977,19
Provisions pour Risques et Charges	20 733 500,00	652 017,49
Dettes subordonnées	10 019 444,44	10 019 444,44
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	1 067 676,75	1 067 676,75
<b>CAPITAUX PROPRES HORS F.R.B.G.</b>	<b>40 600 453,35</b>	<b>41 086 176,17</b>
Capital souscrit	84 037 000,00	60 037 000,00
Primes d'émission	0,00	0,00
Réserves	129 705,44	129 705,44
Écarts de réévaluation	0,00	0,00
Provisions réglementées et Subv. d'investissement	0,00	0,00
Report à nouveau (+ / -)	-19 080 529,27	-15 879 853,07
<b>Résultat de l'exercice (+ / -)</b>	<b>-24 485 722,82</b>	<b>-3 200 676,20</b>
<b>TOTAL</b>	<b>445 127 946,35</b>	<b>457 020 095,49</b>

## HORS-BILAN

En euros

HORS BILAN	2015	2014
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>969 531,17</b>	<b>2 212 138,69</b>
Engagements de financement donnés	869 511,86	1 948 803,77
Engagements de garantie donnés	100 019,31	263 334,92
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>219 309 470,41</b>	<b>272 497 517,76</b>
Engagements de financement reçus	0,00	0,00
Engagements de garantie reçus	219 309 470,41	272 497 517,76

# COMPTE DE RÉSULTAT CMP BANQUE



## COMPTE DE RÉSULTAT

En euros

PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2015	2014
+ Intérêts et Produits assimilés	<b>25 376 467,84</b>	25 618 141,99
- Intérêts et Charges assimilées	<b>-14 636 194,28</b>	-11 676 743,91
+ / - Produits sur opérations de crédit-bail & assimilés	<b>0,00</b>	0,00
+ Revenus des titres à revenu variable	<b>0,00</b>	0,00
+ Commissions (Produits)	<b>3 111 636,38</b>	3 430 610,70
- Commissions (Charges)	<b>-954 177,90</b>	-746 717,29
+ / - Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de négociation	<b>0,00</b>	0,00
+ / - Gains ou pertes sur op. des portef. d'investissement & ass.	<b>-76 417,45</b>	0,00
+ Autres produits d'exploitation	<b>3 016 578,63</b>	2 433 100,22
- Autres charges d'exploitation	<b>-77 651,66</b>	-89 476,45
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>15 760 241,56</b>	18 968 915,26
- Charges générales d'exploitation	<b>-30 537 691,44</b>	-15 040 986,67
- Dotations aux amortissements & prov. s/immobilisations	<b>-1 152 406,93</b>	-1 242 464,09
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-15 929 856,81</b>	2 685 464,50
+ / - Coût du risque	<b>-7 335 408,40</b>	-6 318 925,70
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-23 265 265,21</b>	-3 633 461,20
+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	<b>-1 410 782,64</b>	-90 031,13
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>-24 676 047,85</b>	-3 723 492,33
+ / - Résultat exceptionnel	<b>30 325,03</b>	333 384,13
- Impôt sur les bénéfices	<b>160 000,00</b>	189 432,00
+ / - Dotations / Reprises de F.R.B.G. et prov. réglementées	<b>0,00</b>	0,00
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-24 485 722,82</b>	-3 200 676,20

# RÉSULTAT FINANCIER CMP BANQUE

## RÉSULTAT FINANCIER

En euros

NATURE DES INDICATIONS	2015	2014	2013	2012	2011
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	<b>84 037 000,00</b>	60 037 000,00	60 037 000,00	60 037 000,00	60 037 000,00
Nombre d'actions ordinaires existantes	<b>8 403 700</b>	6 003 700	6 003 700	6 003 700	6 003 700
Nbre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	<b>0</b>	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	<b>0</b>	0	0	0	0
Par conversion d'obligations	<b>0</b>	0	0	0	0
Par exercice de souscription	<b>0</b>	0	0	0	0
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffres d'affaires hors taxes (PNB)	<b>15 760 241,56</b>	18 968 915,26	20 536 379,45	19 804 857,33	21 039 822,32
Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	<b>-16 157 907,49</b>	4 171 281,59	549 922,45	1 892 434,58	2 781 430,63
Impôts sur les bénéfices	<b>160 000,00</b>	189 432,00	152 187,00	9 700,00	16 228,00
Participation des salariés due au titre de l'exercice	<b>0,00</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	<b>-24 485 722,82</b>	-3 200 676,20	-5 766 401,20	-7 062 559,52	-849 838,68
Résultat distribué	<b>0,00</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amort. et provisions	<b>-2,66</b>	0,73	0,12	0,32	0,47
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	<b>-4,08</b>	-0,53	-0,96	-1,18	-0,14
Dividende attribué à chaque action	<b>0,00</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employé pendant l'exercice	<b>122</b>	123	156	167	172
Montant de la masse salariale de l'exercice	<b>4 490 846,08</b>	6 411 339,86	6 168 953,58	6 137 333,76	6 263 905,69
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)	<b>2 496 801,30</b>	3 284 172,17	3 231 838,55	3 129 675,39	3 134 734,98

## 1. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de CMP Banque sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions applicables aux banques, telles que définies par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, notamment le règlement n° 2014-07 homologué par arrêté du 26 décembre 2014, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

Les opérations sont enregistrées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, à savoir la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et l'indépendance des exercices. La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

### 1.1 Faits caractéristiques et événements significatifs

Les Conseils d'administration de CMP Banque des 8 et 30 juin 2015 ont donné mandat au Directeur général pour lancer la mise en œuvre et les modalités d'une gestion extinctive de l'activité dont les effets s'échelonneront dans le temps.

Les principales composantes de ce scénario sont :

Sur le plan opérationnel :

- l'arrêt de la commercialisation de produits et services bancaires à compter de septembre 2015,
- à compter du 3<sup>ème</sup> trimestre et jusqu'au 1<sup>er</sup> semestre 2016, le traitement des opérations de gestion sur les produits bancaires existants (activité de gestion de comptes à vue et compte d'épargne) dans une logique de clôture,
- à la fin de la période (horizon 2023), une cession de l'encours résiduel en fonction des conditions de marché, avec dans la période (2016-2023), la possibilité, selon les opportunités, de cession partielle, modulée ou totale sur les différentes catégories d'encours (sains, douteux ou douteux compromis).

Sur le plan organisationnel et social :

- la négociation et mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) portant sur la totalité des effectifs avec des départs échelonnés entre début

2016 et fin 2020. A partir de 2023, la gestion du portefeuille résiduel de crédits sera externalisée.

- après obtention de la validation de la DIRECCTE sur le plan de sauvegarde de l'emploi, le Conseil d'administration du 9 décembre 2015 a acté la mise en œuvre des premiers licenciements début 2016.

Sur le plan juridique :

- la demande de retrait d'agrément bancaire auprès de la DAAR de l'ACPR et à l'issue, la transformation de l'entreprise en société commerciale, dont l'objet sera de gérer le portefeuille d'encours résiduel dans une logique extinctive ; un dossier a été déposé en ce sens courant décembre 2015.

Pour la clôture des comptes annuels, dans ce contexte, les comptes sociaux de CMP Banque au 31 décembre 2015 restent établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation.

**Les effets de la mise en gestion extinctive ont été pris en compte sur l'exercice 2015 à hauteur de 22 M€ et recouvrent :**

- une moins-value sur immobilisations de 1,4 M€ (cf. Notes sur le bilan - Note D – page 92),
- une provision pour gestion extinctive de 20,6 M€ (cf. Notes sur le bilan - Note K – page 96, et Notes sur le compte de résultat – Note A – page 99, Note B – page 100).

Le plan d'affaires qui a été élaboré, au titre de cette période de gestion extinctive, prend en compte l'écoulement normalement attendu des encours de crédits intégrant des données historiques issues de la gestion du portefeuille. Il prévoit également que CMP Banque bénéficie tout au long de la période de gestion extinctive du refinancement de sa maison-mère, le Crédit Municipal de Paris.

### 1.2 Changements de méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables ni de présentation par rapport aux comptes établis, approuvés et publiés au 31 décembre 2014.

### 1.3 Opérations avec la clientèle : traitement du risque de crédit

Les opérations avec la clientèle sont composées :

- A l'actif, des crédits à la clientèle présentés à leur valeur de capital restant dû et des comptes ordinaires débiteurs inscrits à leur valeur nominale, majorés le cas échéant des intérêts courus calculés à la date de clôture, et net des décotes et des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.
- Au passif, des encours de comptes créditeurs à vue et à terme, ainsi que des comptes d'épargne réglementée inscrits à leur valeur nominale et majorés, le cas échéant, des intérêts courus calculés à la date de clôture.

Pour le traitement du risque de crédit, CMP Banque applique le règlement du Comité de la Réglementation

Comptable n° 2002-03 du 12 décembre 2002 modifié par le règlement CRC 2005-03 et par le règlement CRC 2007-06, ainsi que les différents communiqués et avis du Comité d'Urgence du CNC y afférents, à savoir :

- le communiqué du CNC du 21 novembre 2003 concernant le traitement comptable des crédits restructurés à des conditions hors marché;
- l'avis du Comité d'Urgence du CNC n°2003-G du 18 décembre 2003 portant sur les modalités de passage des encours douteux en encours douteux compromis figurant dans le règlement du CRC n°2002-03.

### **1.3.1. Classification des encours de crédits à la clientèle**

Les encours de crédit sont classés en encours sains, encours douteux et encours douteux compromis. Les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur et présentant des conditions hors marché sont isolées dans des comptes d'encours spécifiques.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours dus par les débiteurs dont un engagement au moins, présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution.

Les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la échéance du terme et dans le cas de créances à durée indéterminée, au plus tard un an après la classification en encours douteux, sauf si ces créances sont couvertes par des garanties jugées suffisantes.

### **1.3.2. Segmentation des encours**

Compte tenu de la spécialisation de CMP Banque dans la distribution de crédits de trésorerie aux particuliers, l'établissement procède à une segmentation de ces encours fondée sur la nature des prêts distribués.

Il n'est pas fait usage de systèmes de notation interne.

### **1.3.3. Déclassement des créances douteuses**

Les règles d'identification des créances douteuses et restructurées au bilan et de déclassement en créances douteuses ont été précisées par des normes internes, notamment en ce qui concerne le traitement des créances restructurées sous moratoire partiel ou total.

**Les définitions des créances restructurées sous moratoire partiel ou total sont les suivantes :**

- Le moratoire est total dès lors que le montant sous moratoire est équivalent à la créance restant due.
- Le moratoire est partiel lorsque le montant sous moratoire est inférieur à la créance restant due.

### **Règle générale de déclassement applicable pour les encours hors moratoire**

Le déclassement en encours douteux s'opère systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, pour les crédits de trésorerie et depuis six mois au moins pour les crédits à l'habitat. Il est effectué dès le premier impayé pour les créances restructurées dans le cadre d'une première restructuration.

### **Règles particulières de déclassement pour les moratoires totaux ou partiels**

Les créances restructurées dans le cadre d'une première restructuration, sous moratoire partiel ou total, avec ou sans impayé, sont déclassées en encours douteux pour la totalité de l'encours restant dû.

### **Règles particulières de déclassement pour les créances restructurées dans le cadre d'une seconde restructuration ou plus**

A partir de la seconde restructuration, les créances restructurées, sous moratoire partiel ou total, sont systématiquement déclassées en encours douteux compromis, et dès le premier impayé pour les créances restructurées hors moratoire.

### **Autres règles (contagion, retour en sains, intérêts de retard, passage en pertes)**

En application du principe de contagion, l'ensemble des concours accordés à une même contrepartie ayant au moins un prêt déclaré douteux ou douteux compromis, est déclassé en encours douteux.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les intérêts de retard sur créances douteuses sont intégralement dépréciés. Ces dépréciations sont enregistrées en neutralisation des intérêts au niveau du Produit Net Bancaire.

Pour les créances douteuses faisant l'objet d'un provisionnement individualisé, le provisionnement des intérêts de retard est ajusté en fonction de l'évaluation de chaque créance tenant compte des garanties associées.

Lorsque les perspectives de recouvrement des créances sont définitivement compromises, l'établissement sort les encours concernés de ses actifs par la contrepartie d'un compte de perte.

### **1.3.4. Prise en compte des instruments de réduction des risques**

CMP Banque ne fait pas usage de dérivés de crédits ou de sûretés financières.

### **1.3.5. Dépréciation des encours douteux et douteux compromis**

La méthode de dépréciation appliquée par CMP Banque distingue différents types d'encours :

#### Dépréciation au titre d'engagements individuels

Les crédits douteux assortis d'une garantie ou d'une sûreté réelle sont dépréciés sur une base individuelle en tenant compte, le cas échéant de la valeur de l'instrument de réduction du risque. Pour CMP Banque, les instruments pris en compte pour considérer réellement la diminution d'un risque sont :

- les hypothèques judiciaires, inscrites en hors bilan en engagements reçus de la clientèle,
- les nantisements de dépôts en espèces, inscrits au bilan,
- les garanties reçues d'établissement de crédit payables à première demande en faveur de CMP Banque, inscrites en hors bilan.

Les provisions individuelles sont déterminées en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être sous déduction des coûts liés à leur réalisation et à l'état des procédures en cours.

#### Dépréciation sur portefeuilles homogènes de créances de même nature

Les crédits de trésorerie douteux et douteux compromis, constitués de petites créances présentant des caractéristiques similaires, sont dépréciés selon un modèle statistique de dépréciation basé sur l'observation des niveaux de pertes historiquement constatés ainsi que des évolutions anticipées de nature à modifier les probabilités de pertes effectives.

Pour les créances restructurées avec moratoires partiels ne présentant pas d'impayé, les taux de dépréciation s'appliquent dans les conditions suivantes :

- dossiers avec échéanciers de remboursement démarrés : la base dépréciée est constituée du montant de la dernière échéance,
- dossiers avec échéanciers de remboursement non démarrés : la base dépréciée comprend l'ensemble de l'encours, à l'exception des plans issus des commissions de surendettement assortis d'un différé de paiement d'une durée inférieure à 10 mois et dont le plan d'amortissement n'a pas démarré, pour lequel CMP Banque considère que le risque de non-recouvrement n'est pas avéré.

Dans le cadre d'une seconde restructuration ou plus, les prêts restructurés sont déclassés en douteux compromis et dépréciés aux taux statistiques des douteux compromis.

#### Méthodes retenues pour la détermination des flux prévisionnels et des taux d'actualisation retenus

Au moment de la restructuration, les prêts restructurés font l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels

initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration.

Un complément de taux correspondant à l'impact de l'actualisation est calculé sur les crédits de trésorerie restructurés et sur les encours douteux résiduels de plus d'un an à courir.

#### 1.3.6. Présentation dans le compte de résultat

La charge nette de l'exercice au titre des risques, hors dépréciations sur intérêts, figure au compte de résultat sous la rubrique « Coût du risque » ; elle est constituée par les dotations et par la part des créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations, diminuées des reprises aux comptes de dépréciations.

CMP Banque enregistre les dépréciations correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis.

La décote des nouvelles créances restructurées est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. En cas d'interruption du plan de surendettement (dénonciation du plan en cas de non-respect ou dépôt d'un nouveau plan de surendettement), une reprise de décote est effectuée en coût du risque.

L'amortissement de la décote du fait du passage du temps est comptabilisé dans la marge d'intérêt.

#### 1.4 Traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours

CMP Banque applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 le règlement CRC n° 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours.

Les commissions et coûts relevant du périmètre d'application du règlement font l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.

CMP Banque a opté pour la méthode alternative d'étalement au prorata du capital restant dû.

#### 1.5 Opérations sur titres

Sont considérées comme titres de transaction, les interventions sur titres effectuées dès l'origine avec l'intention de les vendre au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois.

Au 31 décembre 2015, CMP Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.

Sont considérés comme titres de placement, les titres (actions ou obligations) acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation des titres en cours

au 31 décembre ; les moins-values sont constatées par voie de provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Au 31 décembre 2015, CMP Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.

Sont considérés comme titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts.

Courant 2015, CMP Banque a constitué, dans le cadre de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2015 du ratio de liquidité à court terme (LCR), un portefeuille d'obligations d'états européens qualifiées HQLA.

Sont considérés comme titres de participation, tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise.

Au 31 décembre 2015, CMP Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.

Au 31 décembre 2015, CMP Banque ne détenait pas d'actifs financiers présentant un risque souverain.

## 1.6 Opérations sur instruments financiers à terme et autres expositions de dérivés de crédit

Au 31 décembre 2015, CMP Banque ne détenait aucun instrument financier à terme et n'avait aucune exposition directe ou indirecte sur des instruments de dérivés de crédit type CDO, CMBS ou autres expositions de type « subprime » telles que les RMBS. En outre, CMP Banque n'était pas exposé aux opérations de dette à effet de levier.

## 1.7 Immobilisations et amortissements

L'établissement applique le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

## 1.8 Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre :

- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires, que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.
- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant et/ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

## 1.9 Informations sur les transactions entre parties liées

En application du règlement de l'ANC 2010-04, l'ensemble des opérations avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

## 1.10 Engagements sociaux

Un régime de participation des salariés aux bénéfices a été institué conformément aux dispositions légales. La participation est liée aux résultats de la société ; elle existe en conséquence dans la mesure où les résultats de l'exercice permettent de dégager une réserve de participation positive. Un accord de participation, formalisé avec les instances représentatives du personnel, est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

L'entreprise n'a pas formalisé d'accord avec les instances représentatives du personnel pour la mise en œuvre d'un plan d'intéressement.

La prise des congés se faisant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril de l'année suivante, la dette représentative des congés restant à prendre au 31 décembre est comptabilisée en dettes de personnel.

Dans le cadre de l'accord sur la réduction du temps de travail, l'établissement autorise la création d'un compte épargne temps, qui permet aux salariés qui le souhaitent d'accumuler des jours de congés rémunérés ou de développer une épargne monétisée pour indemniser des congés spécifiques de fin de carrière, des congés pour convenance personnelle, un passage à temps partiel ou des congés légaux non rémunérés. Les comptes épargne-temps (CET) sont comptabilisés en dettes de personnel.

Compte tenu du contexte de gestion extinctive et de la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi portant sur la totalité des effectifs, les provisions constituées jusqu'au 31 décembre 2014 au titre des indemnités de carrière ont été intégralement reprises.

Les pensions et retraites du personnel de CMP Banque sont prises en charge par des organismes interprofessionnels auxquels sont versées périodiquement des cotisations. Celles-ci sont prises en charge dans l'exercice de leur appel.

CMP Banque n'a pas d'engagement au titre de personnels en préretraite.

CMP Banque constitue des provisions pour licenciement sur la base des litiges prévisibles ou avérés à la date d'arrêt.

Les primes de médailles du travail ne font pas l'objet de provisions.

## 2. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DU 31 DÉCEMBRE 2015

Il n'y a pas eu d'événements significatifs postérieurs à la date d'arrêt du 31 décembre 2015.

### 3. NOTES SUR LE BILAN

#### A. Emplois de la clientèle

##### INVENTAIRE (MONTANTS NETS DE DÉPRÉCIATIONS)

En milliers d'euros

NATURE DES ENCOURS	2015			2014		
	Encours bruts	Décote/ Dépréciation	Encours nets	Encours bruts	Décote/ Dépréciation	Encours nets
Crédits de trésorerie	308 932		308 932	349 069		349 069
Crédits de trésorerie Créances restructurées	3 640	364	3 276	4 973	482	4 490
Crédits à l'habitat	1 926		1 926	2 735		2 735
Crédits à l'habitat Créances restructurée	378	46	332	32	0	32
Compte ordinaires et débiteurs (dont OCH*)	3 230		3 230	17 993		17 993
Valeurs non imputées	576		576	832		832
Créances douteuses	79 153	36 267	42 886	83 072	35 117	47 955
Créances rattachées	1 220		1 220	1 420		1 420
<b>TOTAL</b>	<b>399 055</b>	<b>36 678</b>	<b>362 378</b>	<b>460 126</b>	<b>35 600</b>	<b>424 526</b>

\*(OCH: Ouverture de crédit hypothécaire)

##### RÉPARTITION DES ENCOURS DOUTEUX ET DOUTEUX COMPROMIS

En milliers d'euros

NATURE DES ENCOURS	2015			2014		
	Encours bruts	Décote/ Dépréciation	Encours nets	Encours bruts	Décote/ Dépréciation	Encours nets
<b>ENCOURS DOUTEUX</b>	<b>22 755</b>	<b>6 653</b>	<b>16 102</b>	25 612	8 039	17 573
Crédits de trésorerie	6 135	663	5 471	6 832	992	5 840
Crédits restructurés	14 021	5 990	8 031	15 709	6 941	8 768
Crédits hypothécaire et à l'habitat	2 470		2 470	2 556	105	2 451
Compte ordinaires et OCH				7		7
Encours déclassés Principe de contagion	129		129	508		508
<b>ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS</b>	<b>49 156</b>	<b>23 299</b>	<b>25 857</b>	49 517	20 109	29 408
Crédits de trésorerie	36 164	19 872	16 292	32 538	18 414	14 124
Crédits hypothécaires et à l'habitat	3 873	1 152	2 721	3 312	651	2 661
Compte ordinaires et OCH	9 118	2 274	6 844	13 667	1 044	12 623
<b>INTÉRÊTS DE RETARD</b>	<b>7 242</b>	<b>6 315</b>	<b>927</b>	7 942	6 970	973
<b>TOTAL</b>	<b>79 153</b>	<b>36 267</b>	<b>42 886</b>	<b>83 072</b>	<b>35 117</b>	<b>47 955</b>

Le taux de dépréciation moyen (provision et décote/encours douteux global – incluant les intérêts de retard dépréciés à 100 %) s'établit à 45,82 % à fin décembre 2015 ; il était de 42,27 % à fin 2014.

## RÉPARTITION DES CRÉDITS SAINS ET RESTRUCTURÉS, HORS CRÉANCES RATTACHÉES ET COMPTES ORDINAIRES À VUE, SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

DURÉE RESTANT À COURIR	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	< 5 ans
Crédits dont la durée initiale est :						
≤ 1 an	1	1	7	0	0	0
> 1 an	5 852	11 755	17 346	32 944	155 813	90 749

### B. Opérations sur titres

Balance au 31/12/2015 en milliers d'euros

	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Plus - value latente
Titres d'investissement	21 912	0	21 912	
Titres de placement	0	0	0	0
Créances rattachées	226	0	226	
<b>TOTAL</b>	<b>22 138</b>	<b>0</b>	<b>22 138</b>	

Balance au 31/12/2014 en milliers d'euros

	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Plus - value latente
Titres d'investissement	0	0	0	
Titres de placement	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

Courant 2015, CMP Banque a constitué, dans le cadre de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2015 du ratio de liquidité à court terme (LCR), un portefeuille d'obligations d'états européens qualifiées HQLA, d'un montant de 22M€ avec l'intention de les détenir jusqu'à leur terme, en septembre 2017.

### C. Titres de participations

CMP Banque ne détient aucune participation dans le capital d'autres sociétés.

## D. Immobilisations

En milliers d'euros

NATURE DES IMMOBILISATIONS	Valeur brute 2015	Acquisitions de l'exercice	Transferts de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur brute 2014
Immobilisations incorporelles	9 663	9	297	- 903	10 260
Immobilisations corporelles	4 823	32	212	- 3 082	7 661
Immobilisations hors exploitation	0	0	0	0	0
Immobilisations en location	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours incorporelles	36	191	- 360	0	204
Immobilisations en cours corporelles	0	194	- 212	0	18
<b>TOTAL</b>	<b>14 521</b>	<b>426</b>	<b>- 63</b>	<b>- 3 985</b>	<b>18 143</b>

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion extinctive, CMP Banque a procédé à la fermeture de son réseau d'agences commerciales. Les immobilisations correspondantes ont été mises au rebut, générant ainsi une moins-value sur immobilisations de 1,4 M€.

## E. Amortissements

En milliers d'euros

NATURE DES IMMOBILISATIONS	Valeur brute 2015	Amort./Prov. de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur brute 2014
Immobilisations incorporelles	8 369	714	- 574	8 230
Immobilisations corporelles	4 153	438	- 2 000	5 715
Immobilisations hors exploitation	0	0	0	0
Immobilisations en location	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>12 524</b>	<b>1 152</b>	<b>- 2 574</b>	<b>13 945</b>

Les immobilisations sont amorties linéairement en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

### LES MÉTHODES D'AMORTISSEMENT ET LES DURÉES DE VIE ESTIMÉES SONT LES SUIVANTES

DROIT AU BAIL	Non amorti	
Frais de développement et acquisition des logiciels	Linéaire	1 et 3 ans
Frais de développement et d'acquisition du progiciel bancaire	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 et 5 ans
Agencements et installations	Linéaire	5 et 10 ans

## F. Comptes de régularisations et divers actifs

En milliers d'euros

AUTRES ACTIFS	Valeurs à l'actif 2015	Valeurs à l'actif 2014
Titres de développement industriel (TDI)	0	0
Dépôts et cautionnements versés	281	260
Débiteurs divers	203	227
Créances rattachées	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>484</b>	<b>487</b>

En milliers d'euros

COMPTES DE RÉGULARISATION	Valeurs à l'actif 2015	Valeurs à l'actif 2014
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	0	0
Comptes d'encaissement	0	25
Charges constatées d'avance	57	116
Produits à recevoir <i>dont créances avec les entreprises liées</i>	418 106	772 118
Autres comptes de régularisation <i>dont créances avec les entreprises liées</i>	37 0	242 0
<b>TOTAL</b>	<b>511</b>	<b>1 155</b>

En milliers d'euros

DÉTAILS DES PRODUITS À RECEVOIR	2015	2014
Produits à recevoir - Divers	13	35
Prêts conventionnés (hors convention CNAS)		
Frais de gestion et bonification d'intérêts à recevoir	29	44
Prêts conventionnés - Convention CNAS		
Frais de gestion et bonification d'intérêts à recevoir	0	242
Vente droit au bail- Produits à percevoir	0	0
Commissions apporteurs à percevoir	0	15
Commissions s/assurance groupe à recevoir	270	318
<i>Entreprise liée : refacturations T4 2012 à recevoir</i>	106	118
<b>TOTAL</b>	<b>418</b>	<b>772</b>

Les produits à recevoir sont des produits acquis en contrepartie de prestations réalisées au cours de l'exercice et dont le règlement intervient après la date de clôture de l'exercice.

**G. Dettes envers les établissements de crédit****INVENTAIRE**

En milliers d'euros

NATURE DES COMPTES	Valeurs au passif 2015	Valeurs au passif 2014
Comptes ordinaires créditeurs	880	8
Comptes ordinaires créditeurs Part avec les entreprises liées	1	1
Emprunts et comptes à terme	53 575	68 932
Emprunts à termes Part avec les entreprises liées	205 125	200 625
Valeurs données en pension	0	0
Autres sommes dues	0	2
Dettes rattachées	2 331	2 515
Dettes rattachés Part avec les entreprises liées	1 243	1 468
<b>TOTAL</b>	<b>263 154</b>	<b>273 551</b>

**RÉPARTITION DES RESSOURCES, HORS COMPTES ORDINAIRES À VUE ET DETTES RATTACHÉES, SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR**

DURÉE RESTANT À COURIR	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	< 5 ans
Emprunts et comptes à terme valeurs données en pension	30 000	22 232	26 875	69 375	110 217	0

**H. Comptes créditeurs de la clientèle et autres dépôts de la clientèle****INVENTAIRE**

En milliers d'euros

NATURE DES COMPTE	Valeurs au passif 2015	Valeurs au passif 2014
Comptes ordinaires créditeurs	1 216	2 515
Comptes d'épargne à régime spécial	7 670	15 348
Comptes à terme	86 906	95 469
Autres sommes dues	1 535	2 090
Dettes rattachées	3 433	2 471
<b>TOTAL</b>	<b>100 759</b>	<b>117 892</b>

Les comptes à terme sont constitués à hauteur de 51,8 M€ de comptes à rémunération progressive. Les taux pris en compte pour le calcul des intérêts inscrits en charges sont calculés sur la base du taux facial de chaque contrat, correspondant au taux servi annuellement au client.

**RÉPARTITION DES COMPTES À TERME, HORS DETTES RATTACHÉES, SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR**

DURÉE RESTANT À COURIR	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	< 5 ans
Comptes créditeurs à terme	0	0	0	9 000	77 906	0

## I. Titres du marché interbancaire et créances négociables

En milliers d'euros

NATURE DES COMPTES	2015	2014
B.O.N émis	0	0
C.D.N émis	0	0
B.M.T.N émis	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0
Bons de caisse	0	0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Surcote/décote sur C.D.N	0	0
Dettes rattachés	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## J. Comptes de régularisation et autres passifs

En milliers d'euros

CRÉDITEURS DIVERS	Valeurs au passif 2015	Valeurs au passif 2014
Dépôts de garantie	4 549	4 549
Charges à payer fournisseurs <i>dont dettes avec les entreprises liées</i>	2 8	4 367
Créditeurs divers fiscaux	0	0
Créditeurs divers sociaux	1 055	920
Autres créditeurs divers	354	361
<b>TOTAL</b>	<b>5 967</b>	<b>6 198</b>

En milliers d'euros

COMPTES DE RÉGULARISATION	Valeurs au passif 2015	Valeurs au passif 2014
Compte de liaison inter-agences	0	0
Comptes d'encaissement	0	196
Produits perçus d'avance <i>dont intérêts bonifiés</i> <i>dont fonds de roulement dispositifs «Loca»</i>	2 048 1 928 121	3 587 3 417 169
Charges à payer <i>dont dettes avec les entreprises liées</i>	608 114	778 108
Autres comptes de régularisation	170	1 993
<b>TOTAL</b>	<b>2 826</b>	<b>6 554</b>

## J. Comptes de régularisation et autres passifs (suite)

En milliers d'euros

COMPTE DE RÉGULARISATION DÉTAIL DES PRODUITS PERÇUS D'AVANCE	Valeurs au passif 2015	Valeurs au passif 2014
Prêts conventionnés (hors convention CNAS) Intérêts bonifiés perçus d'avance	170	210
Prêts conventionnés - Convention CNAS Intérêts bonifiés perçus d'avance	1 758	3 208
Fond de roulement dispositifs «Loca»	121	169
<b>TOTAL</b>	<b>2 048</b>	<b>3 587</b>

Les produits perçus d'avance sont principalement constitués des bonifications d'intérêts versées par les partenaires de CMP Banque dans le cadre de la distribution de prêts bonifiés conventionnés.

Les charges à payer sont des charges générées au cours de l'exercice et dont le règlement intervient après la date de clôture de l'exercice.

En milliers d'euros

COMPTE DE RÉGULARISATION DÉTAIL DES CHARGES À PAYER	Valeurs au passif 2015	Valeurs au passif 2014
Charges à payer - Partenaires	2	2
Charges à payer - Personnel	0	0
Charges à payer - Fournisseurs	491	667
Entreprises liée : refacturations T4 2015 à verser	114	108
<b>TOTAL</b>	<b>608</b>	<b>778</b>

## K. Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros

NATURE DES PROVISIONS	Valeur nette 2015	Reprises 2015	Dotations 2015	Valeur nette 2014
Provisions pour plan départs volontaires (PDV)	0	68	0	68
Provisions pour litiges	100	0	100	0
Provisions pour licenciements	22	0	0	22
Provisions pour indemnités de fin de carrière	0	563	0	563
Provisions pour gestion extinctive	20 612	0	20 612	0
<b>TOTAL</b>	<b>20 733</b>	<b>631</b>	<b>20 712</b>	<b>652</b>

La provision pour gestion extinctive constituée en 2015 recouvre :

- Le coût du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) pour un montant de 15,05 M€ incluant l'ensemble des indemnités versées aux collaborateurs, les dépenses et frais d'accompagnement et les honoraires des conseils juridiques et cabinets de repositionnement.
- Le coût lié à la résiliation anticipée des comptes à terme et autres placements en raison de la demande de retrait d'agrément bancaire et évalué à 3,99 M€.
- Le coût lié à la fermeture du réseau commercial portant essentiellement sur la résiliation anticipée des baux commerciaux et estimé à 1,56 M€.

## L. Capitaux propres

En milliers d'euros

	2015	Augmentation de capital	Affectation du résultat 2014	2014
Capital	84 037	24 000		60 037
Réserve légale	130			130
Réserves	0			0
Écarts de réévaluation	0			0
Report à nouveau	- 19 081		- 3 201	- 15 880
Résultat	- 24 486		3 201	- 3 201
<b>TOTAL</b>	<b>40 600</b>	<b>24 000</b>	<b>0</b>	<b>41 086</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b> dont affectation en capitaux propres:			3 201	

Le capital de CMP Banque est constitué de 6 003 700 actions de 10 euros ; il est détenu à hauteur de 99,9 % par le Crédit Municipal de Paris

Les comptes de CMP Banque sont consolidés par le Crédit Municipal de Paris.

le Crédit Municipal de Paris a procédé courant octobre 2015 à une augmentation de capital à hauteur de 24 M€ pour soutenir les fonds propres de CMP Banque au regard de la perte dégagée sur l'exercice 2015 compte tenu de la comptabilisation des provisions liées à la mise en œuvre de la gestion extinctive.

## M. Autres éléments de fonds propres

En milliers d'euros

	2015	Variations de l'exercice 2015	2014
Emprunt subordonné <i>Part avec les entreprises liées</i>	10 000	0	10 000
Dettes ratt. s/emp. subordonné <i>Part avec les entreprises liées</i>	19	0	19
FRBG - Fond pour Risques Bancaires Généraux	1 068	0	1 068
<b>TOTAL</b>	<b>11 087</b>	<b>0</b>	<b>11 087</b>

Au cours de l'année 2013, le Crédit Municipal de Paris, actionnaire majoritaire de CMP Banque a procédé à l'augmentation des fonds propres de la banque sous la forme d'un prêt subordonné remboursable de 10 M€, d'une durée de 10 ans.

Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux est inchangé au 31 décembre 2015 et s'établit à 1 068 K€.

#### 4. NOTE SUR LE HORS BILAN

En milliers d'euros

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS	2015	2014	Nature
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	0	0	Ligne de trésorerie en faveur EC Partie non utilisée
Engagements de financement en faveur de la clientèle	870	1 949	Crédits confirmés en attente de déblocage Partie non utilisée des OCH et autorisation de découverts/ Engagements de caution
Engagements de garantie en faveur d'établissements de crédit	0	0	Refinancement de BCE - créances cédées disponible pour refinancement
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	100	263	Contrats LOCAPARIS & LOCACDC (garanties d'impayé de loyers)
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>970</b>	<b>2 212</b>	
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	0	0	Lignes de trésorerie accordées par EC
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	824	1 279	Fonds mutuel de garantie Crédit logement
Engagements de garantie reçus de la clientèle	218 485	271 219	Cautions et hypothèques
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>219 309</b>	<b>272 498</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>220 279</b>	<b>274 710</b>	

## 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### A. Produit net bancaire

En milliers d'euros

	2015	2014
+ Produit des opérations de trésorerie et interbancaires	6	35
+ Produit des opérations sur titres	0	0
+ Produit des opérations avec la clientèle	28 462	28 994
<i>dont intérêts</i>	25 371	25 583
<i>dont commissions</i>	3 091	3 411
+ Produit des opérations de hors bilan	0	0
+ Autres produits d'exploitation bancaire	2 345	1 951
- Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	- 7 531	- 9 055
- Charges sur opérations financières	- 355	- 355
- Charges sur opérations avec la clientèle	- 6 798	- 2 308
<i>dont intérêts</i>	- 6 794	- 2 301
<i>dont commissions</i>	- 4	- 6
- Charges sur opérations de hors bilan	0	0
- Autres charges d'exploitation bancaire	- 935	- 738
+ Solde en bénéfice sur opérations financières		
- Soldes en perte sur opérations financières	- 76	0
+ Autres produits d'exploitation	249	78
- Autres charges d'exploitation	- 50	- 58
<b>PNB AVANT CHARGES REFACTURÉES</b>	<b>15 317</b>	<b>18 545</b>
Charges refacturées intra-groupe	443	424
<b>PNB AVEC CHARGES REFACTURÉES</b>	<b>15 760</b>	<b>18 969</b>

Dans le cadre de l'application du règlement CRC 2002-03 modifié, CMP Banque a opté pour le classement des reprises de décote en marge d'intérêt (980 K€ au 31-12-2015).

Les coûts relatifs à la mise en œuvre de la gestion extinctive ont été couverts par des provisions et notamment les coûts relatifs à la clôture anticipée des comptes de dépôt de la clientèle comptabilisés en charges sur opérations avec la clientèle pour 3,99 M€.

## B. Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros

	2015	2014
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>19 906</b>	10 394
Rémunération du personnel	4 402	6 458
Charges sociales	2 386	3 101
Charges fiscales	621	705
Frais de formation	61	125
Congés payés / CET	89	- 46
Provisions pour indemnités de fin de carrière	- 563	52
Provisions pour licenciements	0	0
Provisions PSE - IL	12 910	0
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>234</b>	434
<b>SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>2 503</b>	926
Location	884	869
Transport et déplacements	54	57
Provisions GE - Baux agences	1 565	0
<b>AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>7 056</b>	4 179
Entretien / Réparations / Fournitures	1 202	1 024
Honoraires extérieurs	2 684	2 004
Autres services extérieurs	1 030	1 151
Provisions PSE - Coûts annexes	2 141	0
<b>CHARGES REFACTURÉES INTRA - GROUPE (CMP)</b>	<b>413</b>	428
<b>LOYER VERSÉ À CMP</b>	<b>462</b>	462
<b>TRANSFERT DE CHARGES - PDV</b>	<b>- 37</b>	- 1 782
<b>TOTAL</b>	<b>30 538</b>	15 041

Les provisions relatives au plan de sauvegarde de l'emploi ont été comptabilisées pour partie en charges de personnel (indemnités légales et additionnelles) pour un montant de 12,91 M€ et pour l'autre en charges générales d'exploitation à hauteur de 2,141 M€ (coûts annexes : dépenses et frais d'accompagnement et honoraires des conseils juridiques et cabinets de repositionnement).

Par ailleurs, le coût lié à la résiliation anticipée des baux commerciaux, dans le cadre de la fermeture du réseau commercial est couvert pour 1,565 M€ et comptabilisé en charges générales d'exploitation.

Les effets du plan de départ volontaire 2014 sont intégralement liquidés à fin 2015.

## C. Coefficient d'exploitation

En milliers d'euros

	2015	2014
Produit Net Bancaire	19 756	18 969
Charges générales d'exploitation	13 922	15 041
Dotations aux amortissements	1 152	1 242
<b>TOTAL</b>	<b>76,30%</b>	85,84%

Le PNB et les charges générales d'exploitation ont été retraitées des provisions spécifiques liées à la gestion extinctive : à hauteur de 4 M€ en plus au PNB, au titre des provisions pour remboursement anticipé des comptes d'épargne de la clientèle, et 16,6 M€ en moins dans les charges générales d'exploitation pour les provisions relatives à la mise en œuvre du PSE (15 M€) et la rupture anticipée des baux des agences commerciales (1,6 M€).

## D. Coût du risque

En milliers d'euros

	2015	2014
<b>DÉPRÉCIATIONS CLIENTÈLE</b>	<b>- 6 424</b>	- 5 254
TOTAL DOTATIONS	- 37 043	- 19 640
Dotations aux dépréciations sur créances clientèle	<b>- 32 519</b>	- 16 295
Crédits de trésorerie	<b>- 31 120</b>	- 15 678
Crédits immobiliers	<b>- 15</b>	- 9
Comptes débiteurs et OCH	<b>- 1 385</b>	- 608
Pertes couvertes par dépréciations sur créances clientèle	<b>- 3 649</b>	- 2 674
Crédits de trésorerie	<b>- 3 476</b>	- 2 593
Crédits immobiliers	<b>- 85</b>	- 9
Comptes débiteurs et OCH	<b>- 88</b>	- 72
Pertes non couvertes par dépréciations sur créances clientèle	<b>- 874</b>	- 671
TOTAL REPRISES	+ 30 619	+ 14 386
Reprises sur dépréciations sur créances clientèle	<b>+ 30 619</b>	+ 14 192
Crédits de trésorerie	<b>+ 30 374</b>	+ 14 082
Crédits immobiliers	<b>+ 90</b>	+ 25
Comptes débiteurs et OCH	<b>+ 155</b>	+ 85
Récupérations sur créances amorties cédées	<b>+ 0</b>	+ 194
<b>DÉCOTE DES CRÉANCES RESTRUCTURÉES</b>	<b>- 812</b>	- 942
Dotations en coût du risque (dossier entrants)	<b>- 1 181</b>	- 1 180
Reprise en coût du risque (dossier sortants)	<b>+ 369</b>	+ 237
<b>PROVISIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>- 100</b>	- 123
Dotations aux comptes de provisions d'exploitation	<b>- 100</b>	0
Pertes d'exploitation	<b>0</b>	- 123
Reprises sur provision d'exploitation utilisées	<b>0</b>	0
<b>TOTAL COÛT DU RISQUE</b>	<b>- 7 335</b>	- 6 319

## E. Résultat exceptionnel

En milliers d'euros

	2015	2014
PDV - Charges réglées	<b>- 37</b>	- 1 782
PDV - Reprises de provisions	<b>68</b>	2 116
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	333

CMP Banque a conclu en fin d'année 2013 un accord collectif en vue du départ de 21 personnes dans le cadre d'un Plan de Départs Volontaires. L'établissement a opté pour un classement en résultat exceptionnel considérant le caractère inhabituel, rare et significatif de l'opération.

La provision a été reprise courant 2014 à hauteur de 2 116 K€, certaines dépenses restant à réaliser sur l'exercice 2015 (67 K€). La provision de 67 K€ a été intégralement reprise sur 2015. CMP Banque ne détient plus d'engagement vis à vis de tiers au titre du plan de départs volontaires 2014.

## F. Synthèse des dépréciations et provisions

En milliers d'euros

	Provisions Dépréciations 2015	Cessions de créances 2015	Reprises 2015	Dotations 2015	Provisions Dépréciations 2014
Établissement de Crédit	0	0	0	0	0
Clients	33 962	0	32 990	34 236	32 717
Titres de placement	0	0	0	0	0
Titres de participation	0	0	0	0	0
Actif immobilisé	0	0	0	0	0
Débiteurs divers	0	0	0	0	0
Risques et charges	20 734	0	631	20 712	652
<i>dont op. enregistrées en résultat d'exploitation</i>			563	20 712	
<i>dont op. enregistrées en résultat exceptionnel</i>			68	0	
<b>TOTAL</b>	<b>54 696</b>	<b>0</b>	<b>33 621</b>	<b>54 948</b>	<b>33 369</b>

## G. Régime fiscal

CMP Banque fait partie d'un périmètre d'intégration fiscale dont la société mère est le Crédit Municipal de Paris. Une convention d'intégration fiscale a été établie entre les deux entités, et stipule que CMP Banque verse, à titre de contribution au paiement de l'impôt des sociétés du groupe, une somme égale à l'impôt dont elle serait redevable si elle était imposable séparément. Les montants calculés au titre de l'impôt société par CMP Banque sont dus à la société mère.

CMP Banque présente un déficit fiscal au 31 décembre 2014.

Le montant cumulé des déficits à reporter sur les exercices futurs s'élève à 31 550 K€ après imputation du résultat fiscal 2015.

## 6. AUTRES INFORMATIONS

### A. Effectifs

L'effectif en équivalent temps plein au 31 décembre 2015 (hors apprentis) est de 122 personnes et se décompose comme suit : cadres : 60 personnes (dont 1 mandataire social) ; non cadres : 62 personnes.

### B. Droit individuel à la formation

Le congé individuel de formation (CIF) géré au niveau national par la Caisse des Dépôts et Consignations, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015, remplace le droit individuel à la formation (DIF) jusqu'alors suivi par les entreprises.

### C. Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE)

Conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, CMP Banque bénéficie depuis 2013 d'un crédit d'impôt ayant pour objet l'amélioration de sa compétitivité.

Le crédit d'impôt généré en 2014 pour 189 K€ a été utilisé sur l'exercice 2015 pour des dépenses d'investissement consacrées au système d'information.

### D. Rémunération

Au 31 décembre 2015, le montant net imposable total des rémunérations des 5 personnes les mieux rémunérées de CMP Banque s'élève à 424 K€.

### E. Jetons de présence

Le montant des jetons de présence distribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2015 s'inscrit dans une enveloppe fixée par l'Assemblée générale à 36 K€.

### F. Proposition d'affectation des résultats

Il sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2015 en report à nouveau.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CMP BANQUE

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

### Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur

- le contrôle des comptes annuels de la société CMP Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes 1.1, 1.10 relatives aux principes comptables, D, K, L relatives au bilan et A et B au compte de résultat de l'annexe concernant la mise en œuvre et les modalités et traitement comptable de la situation de gestion extinctive par CMP.

### Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### Provisionnement du risque de crédit :

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérent à ses activités (notes 1.3, 3.A et 5.D de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, aux règles de déclassement des encours douteux, au suivi du risque de crédit, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine,  
le 30 mars 2016.

KPMG Audit FS II  
Valéry Foussé  
Associé

Deloitte & Associés  
Jean-Vincent Coustel  
Associé

## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES CMP BANQUE

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre établissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux Comptes relative à cette mission.

### Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 225-38 du Code de commerce.

### Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée générale dont l'exécution ne serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine,  
le 30 mars 2016.

KPMG Audit FS II  
Valéry Foussé  
Associé

Deloitte & Associés  
Jean-Vincent Coustel  
Associé

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2016 CMP BANQUE

## RÉSOLUTION N°1

### Objet : approbation du rapport de gestion

L'Assemblée générale approuve le rapport de gestion du Conseil d'administration du 30 mars 2016.

L'Assemblée générale émet un avis favorable sur cette enveloppe.

## RÉSOLUTION N°2

### Objet : approbation des comptes

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font apparaître un déficit de 24 485 722, 82 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

## RÉSOLUTION N°6

### Objet : fin de mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant

L'Assemblée générale ordinaire prend acte de la fin de mandat de Commissaires aux comptes titulaire du cabinet Deloitte et Associés, à l'issue de l'Assemblée générale du 14 avril 2016 qui arrête les comptes 2015. L'expiration des fonctions du cabinet Deloitte et Associés entraîne celle du cabinet de Commissaires aux comptes suppléant, le cabinet B.E.A.S..

Constatant que le total de bilan de CMP Banque sera désormais inférieur à 450 M€, il n'y a plus lieu de procéder à la nomination d'un second Commissaire aux comptes, en application de l'article L511-38 du Code Monétaire et Financier.

## RÉSOLUTION N°3

### Objet : affectation du résultat

- L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit - 24 485 722, 82 € en report à nouveau.
- Il est rappelé que 0 € de dividende a été versé au Crédit Municipal de Paris au titre de l'exercice 2012, 0 € au titre de l'exercice 2013 et 0 € au titre de l'exercice 2014.

## RÉSOLUTION N°7

### Objet : ratification de la désignation de Monsieur Jean-Marc Maury en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Lucas Pairaud

L'Assemblée générale ratifie la nomination par le Conseil d'administration lors de sa séance du 8 juin 2015 de Monsieur Jean-Marc Maury, en qualité d'Administrateur de CMP Banque.

## RÉSOLUTION N°4

### Objet : détermination des sommes allouées aux administrateurs à titre de jetons de présence.

En application de l'article 18 des statuts de la société qui dispose que « l'Assemblée générale peut allouer aux administrateurs, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette assemblée détermine, dont le montant est porté aux frais généraux de la Société », il est décidé de fixer le montant alloué au titre de l'année 2016 à 36 000 €.

## RÉSOLUTION N°8

### Objet : pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

## RÉSOLUTION N°5

### Objet : enveloppe globale des rémunérations

L'Assemblée générale déclare avoir été consultée sur l'enveloppe globale des rémunérations versées durant l'exercice écoulé aux personnes mentionnées à l'article L511-71 du Code Monétaire et Financier, dans le cadre de la politique de rémunération visée à ce même article.





**Crédit Municipal de Paris**

Pour tous depuis 1637

55, rue des Francs-Bourgeois - 75004 Paris  
Tél. 01 44 61 64 00  
[www.creditmunicipal.fr](http://www.creditmunicipal.fr)